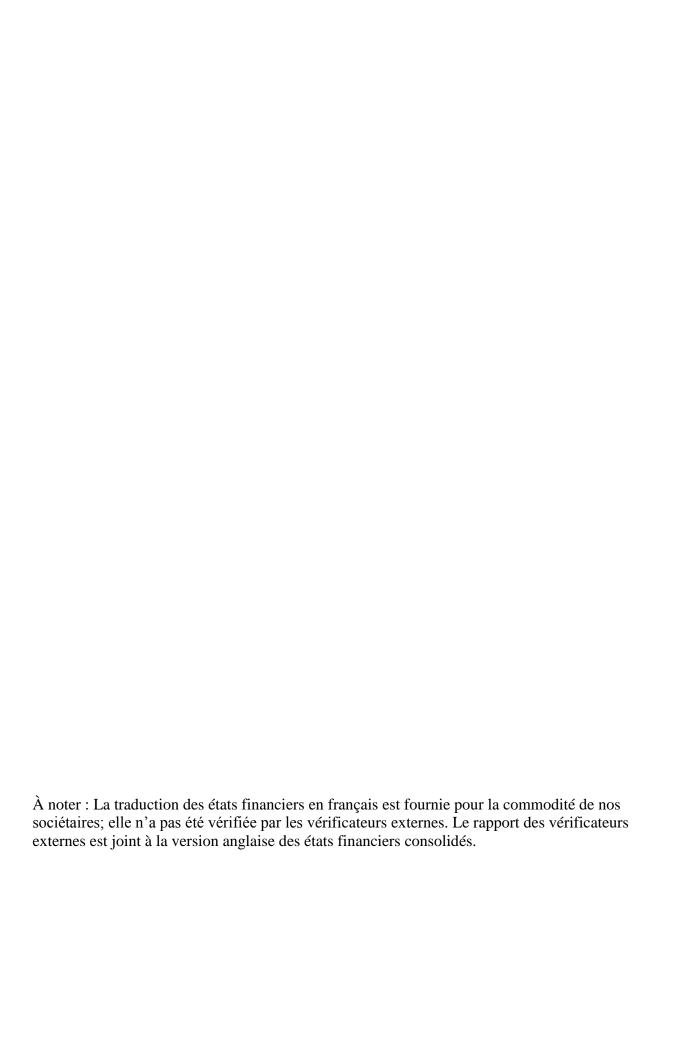
États financiers consolidés de la

CAISSE ALTERNA

31 décembre 2017



# 31 décembre 2017

Au	Note	;	31 déc. 2017		31 déc. 2016
ACTIF					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28	\$	295,769	\$	191,830
Placements	3		373,199		385,288
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	5, 6		3,937,289		3,161,032
Immobilisations corporelles	7		16,704		18,431
Immobilisations incorporelles	8		12,967		13,843
Instruments financiers dérivés	24		12,430		10,618
Actifs détenus en vue de la vente			-		174
Impôts à recouvrer			-		358
Actif d'impôt différé	21		551		837
Autres actifs	9		46,502		24,167
		\$	4,695,411	\$	3,806,578
Passif:				,	
Dépôts	10	\$	3,679,389	\$	3,262,242
Emprunts	11		276,548		-
Passif de titrisation de prêts hypothécaires	12		397,787		288,438
Instruments financiers dérivés	24		4,812		4,971
Impôts à payer			1,270		-
Autres passifs	13		37,772		35,933
Parts sociales	15		1,772		1,781
		\$	4,399,350	\$	3,593,365
Avoir des sociétaires :					
Actions spéciales	15		133,052		58,899
Surplus d'Apport			30,297		30,297
Résultats non distribués			136,925		126,270
Cumul des autres éléments du résultat étendu			(4,213)		(2,253)
			296,061		213,213
		\$	4,695,411		

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur Administrateur

# État consolidé du résultat (en milliers de dollars)

# au 31 décembre 2017

Pour les exercices terminés	s terminés Note		31 déc. 2016	
Intérêts créditeurs	16 \$	117,466 \$	94,452	
Produit des placements	17	7,712	5,735	
		125,178	100,187	
Charge d'intérêt	16	46,784	35,987	
Produit d'intérêt net		78,394	64,200	
Coûts d'emprunt		1,603	1,073	
		76,791	63,127	
Autres produits	18	24,609	29,132	
		101,400	92,259	
Charges d'exploitation	19	84,064	73,653	
Résultat avant impôt sur le résultat		17,336	18,606	
Provision pour impôt sur le résultat	21	3,699	2,282	
Résultat net	\$	13,637 \$	16,324	

(Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.)

# État consolidé du résultat étendu (en milliers de dollars)

# au 31 décembre 2017

Pour les exercices terminés	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Résultat net \$	13,637 \$	16,324
Autres éléments du résultat étendu		
Autres éléments du résultat étendu à reclasser en résultat lors des périodes subséquentes :		
<u>Titres disponibles à la vente :</u>		
Perte nette sur les titres disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	(858)	(1,448
Couvertures de flux de trésorerie :		
Variation au cours de l'exercice <sup>(2)</sup>	(782)	(76
Plus : Ajustements liés aux reclassements des profits constatés dans l'état du résultat (3)	(307)	(1,260
Perte nette sur les couvertures de flux de trésorerie	(1,089)	(1,336
Autres éléments du résultat étendu net à reclasser en résultat lors des périodes subséquentes	(1,947)	(2,784
Autres éléments du résultat étendu à ne pas reclasser en résultat lors des périodes subséquentes :		
Régime à prestations déterminées – gains actuariels (4)	(13)	5
Autres éléments du résultat étendu net à ne pas reclasser en résultat lors des périodes subséquentes	(13)	5
Autres éléments du résultat étendu (perte)	(1,960)	(2,779
Résultat étendu \$	11,677 \$	13,545

 $<sup>^{(1)}</sup>$  Net de l'impôt recouvrable de 232  $\$  (recouvrement de 384  $\$  en 2016)

 $<sup>^{(2)}</sup>$  Net de l'impôt recouvrable de \$192 (recouvrement de 26 \$ en 2016).

 $<sup>^{(3)}</sup>$  Net de l'impôt recouvrable de \$74 (recouvrement de 297  $\$  en 2016).

 $<sup>^{(4)}</sup>$  Net de la charge d'impôt de 0  $\$  (0  $\$  en 2016).

État consolidé des changements de l'avoir des sociétaires (en milliers de dollars) au 31 décembre 2017

Pour les exercices terminés	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Actions spéciales :		
Solde au début de l'exercice	\$ 58,899 \$	56,570
Actions émises nettes	74,153	2,329
Solde à la fin de l'exercice	133,052	58,899
Surplus d'apport :		
Solde au début de l'exercice	30,297	19,282
Découlant du regroupement d'entreprises	-	11,015
Solde à la fin de l'exercice	30,297	30,297
Résultats non distribués :		
Solde au début de l'exercice	126,270	111,599
Résultat net	13,637	16,324
Transfert du cumul des autres éléments du résultat étendu	-	191
Dividendes sur les actions spéciales	(2,982)	(1,844)
Solde à la fin de l'exercice	136,925	126,270
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte), nets d'impôt :		
Solde au début de l'exercice	(2,253)	717
Transfert aux résultats non distribués	-	(191)
Autres éléments du résultat étendu (perte)	(1,960)	(2,779)
Solde à la fin de l'exercice	(4,213)	(2,253)
Avoir des sociétaires	\$ 296,061 \$	213,213

(Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.)

CAISSE ALTERNA État consolidé des flux de trésorerie (en milliers de dollars) au 31 décembre 2017

Pour les exercices terminés		31 déc. 2017	31 déc. 2016
Activités d'exploitation :			
Résultat net	\$	13,637 \$	16,324
Augmentation (diminution) des éléments hors caisse :			
Provision pour prêts douteux		1,097	586
Amortissement des éléments suivants :			
Immobilisations corporelles		3,509	3,265
Immobilisations incorporelles		1,621	1,538
Charges différées		5,308	5,848
Perte (profit) sur les éléments suivants :			
Cession d'immobilisations corporelles		325	(12,890)
Cession d'actifs détenus en vue de la vente		174	
Vente de placements		(239)	(769)
Profit sur la vente et la titrisation de prêts		(6,401)	(1,759)
Diminution (augmentation) des actifs			
Juste valeur des placements		(1,090)	261
Juste valeur des prêts détenus en vue de la titrisation		2,458	-
Intérêt à recevoir		(2,475)	(542)
Impôt sur le résultat différé		784	262
Prêts		(785,271)	(581,919)
Actif à l'égard des instruments financiers dérivés		(3,167)	(884)
Augmentation (diminution) des passifs :			
Intérêt à payer		567	2,436
Dépôts		417,147	790,810
Passif à l'égard des instruments financiers dérivés		(159)	911
Autres éléments, montant net		601	6,753
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	\$	(351,574) \$	230,231
Activités d'investissement :			
Produit tiré de l'échéance et de la vente de placements		199,064	139,499
Achat de placements		(186,736)	(223,957)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		· · · · ·	16,000
Acquisition d'immobilisations corporelles		(2,107)	(6,738)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(745)	(1,713)
Actif net acquis suivant le regroupement d'entreprises		-	11,015
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	\$	9,476 \$	(65,894)
Activités de financement :			
Augmentation (diminution) des éléments suivants :			
Parts sociales		(9)	235
Actions spéciales		74,153	2,329
Emprunts		276,548	(156,000)
Produit tiré de la titrisation de prêts hypothécaires		167,874	110,692
Paiement du passif de titrisation de prêts hypothécaires		(68,820)	(49,828)
Obligations liées aux contrats de location-financement		(727)	(1,614)
Dividendes sur les actions spéciales		(2,982)	(1,844)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	\$	446,037 \$	(96,030)
That de tresorere new dark der maneement	Ψ	110,007	(>0,000)
Augmentation nette des flux de trésorerie pendant l'exercice		103,939	68,307
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		191,830	123,523
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	\$	295,769 \$	191,830
-		, ·· <del>-</del>	7-2-8
Information financière supplémentaire :	ф	16 017 ¢	20.027
Intérêt payé	<b>Þ</b>	46,217 \$	32,837
Intérêt reçu	\$	114,991 \$	94,779
Dividende reçu	<b>\$</b>	566 \$	405
Impôt payé	· · · · · •	2,217 \$	1,430
Immobilisations corporelles acquises au moyen de contrats de location-a	cauisition \$	18 \$	1,019

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

#### au 31 décembre 2017

# 1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

La Caisse Alterna est une coopérative de crédit constituée et établie en Ontario (Canada), en vertu de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* (Ontario) (la « Loi »); sous le nom « Alterna Savings and Credit Union Limited » et est membre de Central 1 Credit Union (« Central 1 »). Les dépôts admissibles des sociétaires sont assurés par la Société ontarienne d'assurance-dépôts (« SOAD »).

L'adresse du siège social de la Caisse Alterna est le 319, avenue McRae, Ottawa (Ontario) K1Z 0B9. La nature des opérations et des principales activités de la Caisse Alterna consiste à offrir des services de garde de dépôts et de prêt à ses sociétaires en Ontario et au Québec.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration le 9 mars 2018. Le conseil d'administration est habilité à modifier les états financiers consolidés après publication seulement si des erreurs ont été relevées.

# 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

## **DÉCLARATION DE CONFORMITÉ**

Les états financiers consolidés de la Caisse Alterna ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) établies par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI).

La Caisse Alterna présente son bilan consolidé principalement par ordre de liquidité.

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, le montant net étant comptabilisé au bilan consolidé, seulement s'il s'agit d'un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut est comptabilisé.

# BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les placements disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés ainsi que les actifs et les passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, qui ont été évalués à leur juste valeur.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes et les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur les résultats passés et sur divers autres facteurs qui sont censés être raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la direction. Les principales méthodes comptables se présentent comme suit :

# a) PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Caisse Alterna (l'entité mère) et de sa filiale en propriété exclusive, la Banque CS Alterna (la « Banque Alterna »). Les états financiers consolidés comprennent les comptes et les résultats financiers de la Banque Alterna. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés importants ont été éliminés lors de la consolidation.

# b) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET SURVALEUR

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprises, un acquéreur est identifié, qui est l'entité qui obtient le contrôle de l'autre entité. La date d'entrée en vigueur du regroupement d'entreprises est la date à laquelle l'acquéreur prend le contrôle de l'entité acquise. Les éléments d'actif identifiables (y compris les immobilisations incorporelles précédemment non comptabilisées) et les éléments de passif identifiables (comprenant les dettes latentes, mais excluant les frais de restructuration futurs) de

# Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur. L'excédent de la contrepartie transférée sur la juste valeur des éléments d'actif identifiables nets est comptabilisé en survaleur.

Les coûts d'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont compris dans les charges d'exploitation.

# c) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue auprès d'autres institutions financières, les chèques et autres effets en transit de même que les titres négociables ayant des échéances initiales à l'acquisition de 90 jours ou moins. Le produit d'intérêt sur les dépôts auprès d'autres institutions financières ainsi que sur les titres négociables est inclus dans le produit des placements.

# d) DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs à la date du bilan consolidé est fondée sur leurs cours, sans déduction des coûts de transaction.

Pour tous les autres instruments financiers non négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant les méthodes d'évaluation appropriées. Ces méthodes comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés, la comparaison à des instruments semblables pour lesquels des prix observables sur le marché existent, les modèles d'évaluation des options, les modèles de crédit et les autres modèles d'évaluation pertinents.

Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant des méthodes d'évaluation en vertu desquelles les transactions sur le marché actuel ou les données observables du marché ne sont pas disponibles. Leur juste valeur est déterminée selon un modèle d'évaluation utilisant la meilleure estimation des hypothèses du modèle le plus approprié.

## e) INSTRUMENTS FINANCIERS

À la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers doivent être classés, d'après l'intention de la direction, dans l'une des catégories suivantes : désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou autres passifs financiers. En outre, les normes exigent que tous les instruments financiers, y compris tous les dérivés, soient évalués à la juste valeur sauf les prêts et les créances, les actifs détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers, aussi bien que les titres disponibles à la vente et les dérivés liés aux instruments de capitaux propres qui n'ont pas de valeurs cotées sur un marché actif et dont la valeur ne peut être évaluée avec fiabilité. La juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale correspond normalement au prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue.

Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs des instruments financiers pour lesquels il existe un marché actif sont généralement fondées sur les cours acheteurs pour les actifs financiers détenus et sur les cours vendeurs pour les passifs financiers. Lorsqu'il n'y a pas de prix indépendants disponibles, les justes valeurs sont estimées en utilisant les méthodes et les modèles d'évaluation.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux titres disponibles à la vente et aux titres détenus jusqu'à leur échéance de même que les honoraires et les frais liés aux prêts et créances sont capitalisés, puis amortis sur la durée prévue de l'instrument, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

# (i) Juste valeur par le biais du résultat net :

Les instruments financiers désignés comme comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés à la sortie, et les profits et les pertes non réalisés sont tous deux compris dans les produits financiers.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

# (ii) Disponible à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou comme placements détenus jusqu'à leur échéance ou comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu (CAERE), jusqu'à la vente ou la dépréciation, auquel cas la perte ou le profit cumulatif est transféré à l'état consolidé du résultat. Pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, les variations des valeurs comptables relatives aux fluctuations du cours de change sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat et les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans le CAERE comme il est indiqué ci-dessus.

Les titres qui n'ont pas de valeur cotée sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable sont comptabilisés au coût moins la dépréciation. Les pertes et les profits réalisés à la vente de ces titres ainsi que le produit d'intérêt et les dividendes connexes figurent dans le produit des placements.

#### (iii) Détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'échéances fixes, autres que les prêts ou créances qu'une entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. L'amortissement est inclus dans le produit des placements, dans l'état consolidé du résultat. Les pertes découlant de la dépréciation de ces placements sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat comme une perte de valeur.

## (iv) Prêts et créances

Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, sauf ceux classés comme disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les prêts et les créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement connexes. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

## (v) Autres passifs financiers

Les passifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

# f) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

À la date du bilan consolidé, la Caisse Alterna détermine s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié et des pertes de valeur sont subies dans les cas suivants :

- s'il existe une preuve objective d'une dépréciation résultant d'un événement générateur de pertes intervenu entre la comptabilisation initiale de l'actif et la date de l'état consolidé (un « événement générateur de pertes »);
- l'événement générateur de pertes a eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers; et
- une estimation fiable du montant peut être faite.

Un événement générateur de pertes peut comprendre des signes que l'emprunteur ou un groupe d'emprunteurs éprouve des difficultés importantes, manque à ses obligations de payer des intérêts ou de rembourser le capital, court éventuellement à la faillite ou doit procéder à une restructuration financière d'une autre nature. Cet événement survient lorsqu'il existe des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés, comme des changements dans les versements à terme échu ou les conditions économiques corrélées avec les défaillances.

#### (i) Prêts et prêts douteux

Les prêts aux particuliers, les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts commerciaux sont comptabilisés au coût amorti, moins une provision pour prêts douteux.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

La Caisse Alterna établit et maintient une provision pour prêts douteux qui est considérée comme la meilleure estimation des pertes probables liées au crédit existant dans son portefeuille de prêts compte tenu de la conjoncture. La provision inclut des provisions individuelles et collectives, revues régulièrement par la direction. La provision est accrue par des réserves pour prêts douteux qui sont imputées au résultat et réduites par les radiations, nettes des recouvrements.

La Caisse Alterna détermine d'abord s'il existe des preuves objectives que des prêts, considérés isolément et individuellement importants, ont subi une dépréciation. Elle établit ensuite un montant collectif pour les prêts qui ne sont pas individuellement importants et pour les prêts qui sont importants, mais pour lesquels il n'existe pas de preuve objective d'une dépréciation dans le cadre de l'évaluation individuelle.

Provision individuelle – Afin de permettre à la direction de déterminer si un événement générateur de pertes est survenu de manière individuelle, toutes les relations importantes avec les contreparties sont examinées périodiquement. Cette évaluation tient compte de l'information actuelle et des événements liés à la contrepartie, comme des difficultés financières importantes ou une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital. S'il existe une preuve qu'une dépréciation entraînant une perte de valeur dans le cadre d'une relation avec une contrepartie individuelle est survenue, le montant de la perte est calculé et équivaut à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt, y compris les flux de trésorerie qui peuvent entraîner une saisie, après déduction des coûts d'obtention et de vente des sûretés données. La valeur comptable du prêt est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation, et le montant de la perte est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat à titre d'élément des coûts liés aux prêts.

**Provision collective** – L'évaluation collective de la dépréciation vise essentiellement à établir une provision pour les prêts qui sont individuellement importants, mais pour lesquels il n'existe pas de preuve objective qu'ils ont subi une dépréciation, ou qui ne sont pas individuellement importants, mais pour lesquels il existe, dans le portefeuille, une perte qui a probablement été subie et qui peut être raisonnablement estimable. Les prêts sont regroupés en fonction de caractéristiques de risque de crédit semblables et la provision pour chaque groupe est déterminée selon des modèles statistiques fondés sur l'expérience. Les prêts qui ne se sont pas dépréciés lorsqu'ils sont évalués sur une base individuelle sont inclus dans le champ d'application de cette composante de la provision. Les prêts qui ne sont pas considérés comme douteux lorsqu'ils sont évalués individuellement sont inclus dans le champ d'application de cette composante de la provision.

Radiation d'une mauvaise créance – Lorsqu'il n'y a aucune possibilité réaliste de recouvrement et que toutes les sûretés ont été réalisées ou cédées à la Caisse Alterna, le prêt et toute provision correspondante sont sortis du bilan. Les recouvrements ultérieurs, le cas échéant, sont portés au crédit de la provision et comptabilisés dans l'état consolidé du résultat comme un élément des coûts liés aux prêts.

Reprise des pertes de valeur – Si, au cours d'une période ultérieure, le montant d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement baisse et que la diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur est reprise en réduisant le compte de provision en conséquence. Cette reprise est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat.

**Intérêt sur les prêts douteux** – Une fois qu'un prêt est classé comme douteux et que la valeur comptable est réduite par une perte de valeur, le produit d'intérêt est comptabilisé sur la nouvelle valeur comptable selon le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs, afin d'évaluer la dépréciation.

Coûts de transaction – Les coûts de transaction sont les charges et les produits directs et différentiels qui sont liés à l'établissement du prêt. Les coûts de transaction (p. ex., les frais de demande de prêts commerciaux, les frais de courtage hypothécaire et les primes de rendement, les frais juridiques et les frais d'évaluation) sont différés et amortis par imputation au produit d'intérêt sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais non amortis nets sont inclus dans le solde du prêt correspondant.

Coûts liés aux prêts – Les coûts liés aux prêts incluent la provision pour pertes sur prêts, les radiations de créances douteuses et les frais de recouvrement.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

# au 31 décembre 2017

Prêts restructurés – Les prêts restructurés sont des prêts dont les conditions contractuelles initiales ont été modifiées afin de prévoir des concessions sur les intérêts, le capital ou les modalités de remboursement pour des raisons ayant rapport avec les difficultés financières éprouvées par le sociétaire ou le groupe de sociétaires. Plutôt que de prendre possession de la sûreté, la Caisse Alterna restructure les prêts lorsque les circonstances sont jugées appropriées. Il peut s'agir de prolonger la période de paiement ou de convenir de nouvelles conditions. Une fois que les conditions ont été renégociées, le prêt n'est plus considéré comme étant en souffrance. La direction examine régulièrement les prêts renégociés pour s'assurer que tous les critères sont réunis et que le sociétaire est capable de verser les paiements futurs. Les prêts continuent de faire l'objet d'un test de dépréciation individuellement ou collectivement, calculé sur la base du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

#### (ii) Dépréciation des actifs financiers classés comme disponibles à la vente

Pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, la Caisse Alterna évalue à la date du bilan consolidé s'il existe une preuve objective qu'un actif ou un groupe d'actifs est déprécié.

Dans le cas des participations dans des capitaux propres classés comme disponibles à la vente, une preuve objective inclurait une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du placement en dessous du coût. Pour déterminer si la baisse de la juste valeur est « importante », on l'évalue par rapport au coût de l'investissement au moment de la comptabilisation initiale. Dans le cas d'une baisse « prolongée », l'évaluation est effectuée par rapport à la période pendant laquelle la juste valeur a été inférieure au coût initial de l'investissement. Dans le cas des instruments d'emprunt classés comme disponibles à la vente, la dépréciation est évaluée selon les mêmes critères que les prêts.

Lorsqu'il existe une preuve de dépréciation, la perte non réalisée cumulée comptabilisée antérieurement dans les autres éléments du résultat étendu (« AERE ») est retirée des AERE et comptabilisée dans l'état consolidé du résultat de la période. Ce montant représente la différence entre le coût d'acquisition (net des remboursements du capital et de l'amortissement) et la juste valeur actualisée de l'actif moins la perte de valeur sur ce placement comptabilisé antérieurement dans l'état consolidé du résultat. Les pertes de valeur des participations dans des capitaux propres classées comme disponibles à la vente ne sont pas reprises au moyen de l'état consolidé du résultat; les augmentations de leur juste valeur après dépréciation sont comptabilisées dans les AERE.

Les reprises au titre de la dépréciation des instruments de créance sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat si le recouvrement est objectivement lié à un événement précis survenant après la comptabilisation de la perte de valeur dans l'état consolidé du résultat.

# (iii) Garanties financières

Dans le cours normal de ses activités, la Caisse Alterna émet des garanties financières, consistant en lettres de crédit, en garanties et en acceptations. Les garanties financières sont comptabilisées initialement dans les états financiers consolidés à la juste valeur à la date à laquelle la garantie est donnée. Après la comptabilisation initiale, l'obligation de la Caisse Alterna en vertu de ces garanties est évaluée selon le plus élevé des deux montants suivants : montant comptabilisé initialement, moins le cumul des amortissements, ou la meilleure estimation de la dépense requise pour régler toute obligation financière à la date du bilan consolidé.

Toute augmentation de l'obligation liée aux garanties est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat au poste des frais d'administration, sous les charges d'exploitation.

#### g) DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

#### (i) Actif financier

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé lorsque :

- les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont venus à échéance; ou
- la Caisse Alterna a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ou a pris en charge une obligation de les payer en entier sans délai important à un tiers dans le cadre d'un arrangement « avec flux identiques » et que l'une des deux situations suivantes s'applique :
  - o la Caisse Alterna a transféré la totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif, ou
  - o la Caisse Alterna n'a ni transféré ni conservé la totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif, mais elle a transféré le contrôle de l'actif.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## au 31 décembre 2017

Lorsque la Caisse Alterna a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie d'un actif ou a conclu un arrangement « avec flux identiques », mais n'a ni transféré ni conservé la totalité ou presque des risques et avantages de l'actif, ni transféré le contrôle de l'actif, l'actif est comptabilisé en fonction du droit que la Caisse Alterna conserve sur l'actif. En pareil cas, la Caisse Alterna comptabilise aussi un passif correspondant. L'actif transféré et le passif correspondant sont évalués d'une façon qui reflète les droits et les obligations que la Caisse Alterna a conservés. Un droit conservé qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évalué à la valeur comptable initiale de l'actif ou au montant maximal de la contrepartie que la Caisse Alterna pourrait être tenue de rembourser, selon le moindre des deux montants.

#### (ii) Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation en vertu du passif est acquittée ou annulée, ou qu'elle vient à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre auprès du même prêteur selon des modalités essentiellement différentes ou que les modalités d'un passif existant sont modifiées de façon considérable, cet échange ou cette modification est traité à titre de décomptabilisation du passif initial et de comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat.

## (iii) Ventes de prêts hypothécaires

La Caisse Alterna peut à l'occasion vendre une partie de son portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels titrisés et commerciaux pour diversifier ses sources de financement et raffermir sa situation de trésorerie. Ces transactions sont comptabilisées conformément à l'IAS 39, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »), et à ce titre les prêts correspondants sont décomptabilisés du bilan si les transactions réunissent les critères de décomptabilisation par la cession de certains risques et avantages à des parties tierces. Les profits ou les pertes sur ces transactions sont comptabilisés comme produits divers dans l'état des résultats. Pour certaines transactions, la Caisse Alterna conserve la quasi-totalité des risques et avantages des prêts cédés. Par conséquent, ces prêts demeurent aux bilans consolidés et le produit reçu est comptabilisé à titre de passif dans les bilans consolidés.

## h) DÉRIVÉS ET COUVERTURE

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés comme un actif lorsqu'ils ont une juste valeur positive et comme un passif lorsqu'ils ont une juste valeur négative au poste « Instruments financiers dérivés » dans le bilan consolidé.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur d'un dérivé sont comptabilisés lorsqu'ils surviennent dans l'état consolidé du résultat, à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture dans le cadre d'une couverture admissible (se reporter à la rubrique « Comptabilité de couverture » ci-après).

### (i) Dérivés incorporés

Les dérivés peuvent être incorporés dans d'autres instruments financiers. Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont évalués comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas considérés comme liés de près au contrat hôte. Ces dérivés incorporés sont classés en tant qu'instruments financiers dérivés et évalués à la juste valeur, les changements étant comptabilisés dans l'état consolidé du résultat. Les seuls dérivés incorporés sont les options incorporées dans les dépôts à terme indexés de la Caisse Alterna offerts aux sociétaires (note 24 b), à l'égard desquelles les dépôts hôtes sont comptabilisées au coût amorti.

# (ii) Comptabilité de couverture

La Caisse Alterna utilise des instruments financiers dérivés comme les swaps, afin de gérer le risque de taux d'intérêt et les contrats de change à terme afin de gérer le risque de change. Les instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés aux fins de transaction ou à des fins spéculatives, mais plutôt à titre de couvertures économiques, dont certaines sont admissibles à la comptabilité de couverture. La Caisse Alterna applique la comptabilité de couverture pour les instruments financiers dérivés qui respectent les critères spécifiés dans l'IAS 39. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas utilisée, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en résultat. Cela comprend les instruments utilisés aux fins de couverture économique qui ne respectent pas les exigences de la comptabilité de couverture.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

Lorsque la comptabilité de couverture peut être utilisée, une relation de couverture doit être désignée comme telle et officiellement documentée dès sa mise en place en précisant l'objectif et la stratégie de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts, ainsi que la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture. L'évaluation de l'efficacité des dérivés qui sont utilisés dans les transactions de couverture pour contrebalancer les variations des flux de trésorerie des éléments couverts à la mise en place de la couverture et de manière régulière par la suite doit être documentée. La relation de couverture est inefficace dans la mesure où les variations cumulatives de la juste valeur du dérivé de couverture diffèrent des variations cumulatives de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. L'efficacité exige une corrélation étroite des variations des flux de trésorerie. Le montant correspondant à l'inefficacité, pourvu que son importance n'empêche pas l'application de la comptabilité de couverture, est immédiatement comptabilisé en résultat.

#### (iii) Couvertures de flux de trésorerie

La Caisse Alterna désigne les couvertures de flux de trésorerie comme représentant une partie des stratégies de gestion des risques qui utilisent les dérivés pour atténuer son exposition à la variation des flux de trésorerie d'instruments à taux variable. La tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est compensée par les AERE, comme il est indiqué ci-dessous, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie couverts soit comptabilisée en bénéfice au cours des périodes comptables futures, moment auquel le montant comptabilisé dans les AERE est reclassé dans le résultat. La tranche inefficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée distinctement dans les profits ou les pertes non réalisés sur les instruments financiers et de façon immédiate, soit dès que ces profits ou ces pertes surviennent. Lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ou qu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture est rompue et tout solde restant dans les AERE est comptabilisé en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert. S'il est peu probable que la transaction de couverture soit de nouveau nécessaire, le solde dans les AERE est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat.

#### (iv) Couvertures de juste valeur

La Caisse Alterna désigne les couvertures de juste valeur comme représentant une partie des stratégies de gestion des risques qui utilisent les dérivés pour atténuer son exposition à la variation de la juste valeur d'instruments à taux fixe en raison des variations des taux d'intérêt.

Dans une relation de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément de couverture est ajustée selon les changements de la juste valeur attribuables au risque couvert et comptabilisée en résultat. Les changements de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont compensés par les changements de la juste valeur de l'instrument dérivé qui sont également comptabilisés en résultat. Lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ou qu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture est rompue et la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajusté et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont comptabilisés en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert.

#### i) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Caisse Alterna.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé; les produits et les charges sont convertis au taux moyen annuel. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres produits au cours de l'exercice.

# j) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement est généralement comptabilisé selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées des actifs. La durée d'utilité estimative des actifs est la suivante :

# Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

ImmeublesDe 10 à 35 ansMobilier et matérielDe 5 à 10 ansMatériel informatiqueDe 3 à 7 ansAméliorations locativesDurée du bail

L'amortissement des immobilisations corporelles est inclus dans les frais d'administration et d'occupation. L'entretien et les réparations sont également imputés aux frais d'administration et d'occupation. Les profits et pertes à la cession sont compris dans les autres bénéfices.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel et une imputation pour dépréciation est comptabilisée dans la mesure où le montant recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, est inférieur à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif. Après la comptabilisation de la dépréciation d'un actif, la charge d'amortissement est ajustée au cours des périodes futures pour refléter la valeur comptable revue de l'actif. Si la dépréciation est plus tard reprise, la charge d'amortissement sera ajustée de façon prospective.

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées au moment de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net à la cession et la valeur comptable de l'actif) est comptabilisé dans les autres produits dans l'état consolidé du résultat au cours de la période pendant laquelle l'actif est décomptabilisé.

#### k) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à la comptabilisation initiale au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de dépréciation accumulées.

La durée de vie utile des immobilisations incorporelles peut être déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile restante. Les logiciels informatiques de la Caisse Alterna sont considérés comme ayant une durée de vie déterminée et amortis de 3 ans à 15 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel. L'évaluation de la durée de vie indéterminée est revue chaque année pour déterminer si elle continue d'être justifiable. Si ce n'est pas le cas, le passage de la durée de vie utile de déterminée à indéterminée est effectué de façon prospective. La survaleur résultant du regroupement d'entreprises est considérée comme ayant une durée de vie indéterminée.

Les crédits d'impôt à l'investissement liés à l'acquisition de logiciels sont comptabilisés en utilisant la méthode de la réduction du coût et sont déduits du coût de l'actif correspondant. Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés lorsque la Caisse Alterna a effectué les dépenses admissibles et qu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront réalisés.

# 1) RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

La Caisse Alterna offre trois régimes de retraite aux employés actuels et aux retraités, ainsi que deux régimes d'avantages complémentaires de retraite. Les régimes de retraite consistent en un régime à prestations déterminées, un régime de revenu de retraite complémentaire et un régime à cotisations déterminées.

Des évaluations actuarielles complètes du régime à prestations déterminées, du régime de revenu de retraite complémentaire et des régimes d'avantages complémentaires de retraite sont effectuées à intervalle d'au moins trois ans. Ces évaluations sont mises à jour à la date de clôture, soit le 31 décembre, par des actuaires indépendants reconnus.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

#### au 31 décembre 2017

## (i) Régime de retraite à prestations déterminées

L'actif du régime de retraite à prestations déterminées, du régime de revenu de retraite complémentaire et des régimes d'avantages complémentaires de retraite est évalué à sa juste valeur. Le coût des prestations et les prestations constituées sont déterminés d'après les évaluations actuarielles, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les meilleures estimations de la direction. Les intérêts créditeurs sur l'actif d'un régime sont fondés sur la juste valeur dudit actif.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres (c.-à-d., dans les autres éléments du résultat étendu), ajustés pour tenir compte de tout effet de la limitation de l'actif net au titre des prestations définies au plafond de l'actif.

# (ii) Régime de retraite à cotisations déterminées

Pour le régime de retraite à cotisations déterminées, la charge annuelle de retraite est égale à la cotisation de la Caisse Alterna au régime. L'actif du régime à cotisations déterminées de la Caisse Alterna est détenu dans des fonds indépendants.

# m) IMPÔTS SUR LE REVENU

# (i) Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour l'exercice considéré et les exercices antérieurs doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer auprès de celles-ci. Les taux d'impôt et les lois fiscales utilisés pour calculer le montant sont les taux d'impôt et les lois fiscales pratiquement en vigueur à la date du bilan consolidé.

## (ii) Impôt sur le résultat différé

L'impôt sur le résultat différé est axé sur les différences temporelles à la date du bilan consolidé entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs, d'une part, et leurs valeurs comptables aux fins de l'information financière, d'autre part. Des passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés au titre de toutes les différences temporelles imposables, sauf :

- lorsque le passif d'impôt sur le résultat différé découle de la comptabilisation initiale du survaleur ou d'un actif ou d'un passif lié à une transaction qui ne relève pas d'un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'a pas d'incidence sur la comptabilisation du bénéfice comptable ou du résultat imposable; et
- en ce qui concerne les différences temporelles imposables associées aux investissements dans des filiales, lorsque le calendrier des reprises des différences temporelles peut être contrôlé et qu'il est probable que les différences temporelles ne seront pas contrepassées dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé aux fins des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés, sauf :

- lorsque l'actif d'impôt sur le résultat différé relatif à une différence temporelle déductible découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction qui ne relève pas d'un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'a pas d'incidence sur la comptabilisation du bénéfice comptable ou du bénéfice imposable; et
- en ce qui concerne les différences temporelles déductibles associées aux investissements dans des filiales, les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que les différences temporelles seront contrepassées dans un avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable pourra servir à utiliser les différences temporelles.

La valeur comptable des actifs d'impôt sur le résultat différé est examinée à la date du bilan consolidé et est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôt sur le résultat différé. Les actifs d'impôt sur le résultat différé non comptabilisés sont réévalués à la date de chaque bilan consolidé et sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur permettra le recouvrement de l'actif d'impôt sur le résultat différé.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont évalués aux taux d'impôt qui seront en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif est réglé, en fonction des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan consolidé.

L'impôt exigible et l'impôt sur le résultat différé qui ont trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont aussi comptabilisés dans les capitaux propres et non dans l'état consolidé du résultat, à l'exception de l'incidence fiscale des dividendes qui sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat..

Les actifs d'impôt sur le résultat différé et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés s'il existe un droit juridique ayant force exécutoire permettant de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible, et si l'impôt sur le résultat différé se rapporte à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

#### m) BAUX

Pour déterminer si un accord est, ou contient un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas à la Caisse Alterna la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des éléments loués sont des contrats de location simple. Les paiements des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge dans l'état consolidé du résultat de façon linéaire sur la période de location. Les loyers conditionnels à payer sont comptabilisés comme une charge au cours de la période où ils sont engagés.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés initialement dans le bilan consolidé à un montant égal à la juste valeur des actifs loués ou, si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location. L'obligation correspondante à l'endroit du bailleur figure au bilan consolidé comme une obligation liée au contrat de location-financement. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location est le taux d'intérêt implicite prévu au contrat de location.

Les coûts de contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de façon linéaire sur la période de location, qui commence lorsque le locataire contrôle l'utilisation physique du bien.

# o) COMPTABILISATION DES PRODUITS ET CHARGES

Le produit est comptabilisé lorsque le montant des produits et les coûts connexes peuvent être évalués de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction seront réalisés. Les critères de comptabilisation spécifiques suivants sont utilisés pour la comptabilisation des produits et des charges :

#### (i) Produit d'intérêt et charge d'intérêt

Le produit d'intérêt et la charge d'intérêt sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat pour tous les instruments financiers portant intérêt, sauf ceux désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, en utilisant la méthode des intérêts effectifs. Cette méthode permet de calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier en affectant le produit d'intérêt ou la charge d'intérêt à la période pertinente en utilisant les flux de trésorerie futurs estimés. Les flux de trésorerie futurs estimés utilisés dans ce calcul incluent ceux déterminés par les modalités contractuelles de l'actif ou du passif, tous les frais qui sont considérés comme faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction directs et différentiels de même que toutes les autres primes ou tous les autres rabais.

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux par suite d'une perte de valeur, le produit d'intérêt est comptabilisé au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte de valeur.

### (ii) Autres produits

Les frais de service, les frais perçus aux guichets automatiques, les commissions et les revenus d'autres provenances sont comptabilisés comme des produits lorsque les services correspondants ont été rendus ou fournis.

# CAISSE ALTERNA Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

## p) JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES IMPORTANTS

Au cours de l'application des méthodes comptables, la direction a exercé son jugement et a effectué des estimations pour déterminer les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés, surtout dans les cas décrits ci-après :

# (i) Juste valeur des instruments financiers

La Caisse Alterna évalue la juste valeur des instruments financiers, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements désignés disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments dérivés, à chaque date du bilan consolidé.

La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur repose sur l'hypothèse que la transaction ait lieu sur le marché principal pour l'actif ou le passif, ou, en l'absence de marché principal, le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en fonction des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les intervenants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non-financier (p.ex. immobilisations corporelles) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale.

La Caisse Alterna utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur, maximisant l'utilisation de données d'entrée observables qui sont pertinentes et minimisant l'utilisation de données d'entrée non observables.

Les actifs et les passifs pour lesquels la juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, décrite ci-après, qui est basée sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble :

- Niveau 1 les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 les techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur est directement ou indirectement observable.
- Niveau 3 les techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur n'est pas observable.

Pour les actifs et les passifs qui sont présentés dans les états financiers sur une base récurrente, la Caisse Alterna détermine s'il y a eu des transferts entre les niveaux en réévaluant la catégorisation (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Pour les évaluations de juste valeur récurrentes classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, la Caisse Alterna a recours à une évaluation indépendante effectuée par une tierce partie (CUCO Co-op – note 4). Les évaluations font appel à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui évalue les actifs sous-jacents en fonction des écarts et de l'échéancier de paiement prévu des billets restructurés. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Caisse Alterna examine les hypothèses et les estimations sur lesquelles les évaluations reposent pour confirmer leur vraisemblance.

Pour les fins de présentation de l'information sur la juste valeur, la Caisse Alterna a déterminé les catégories des actifs et des passifs en fonction de la nature, des caractéristiques et des risques de l'actif ou du passif et du niveau de hiérarchie des justes valeurs, tel qu'expliqué ci-dessus.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

#### au 31 décembre 2017

#### (ii) Pertes de valeur sur les prêts et avances

La Caisse Alterna revoit ses prêts et ses avances individuellement importants à la date du bilan consolidé pour déterminer si une perte de valeur devrait être comptabilisée dans l'état consolidé du résultat. Plus particulièrement, la direction doit exercer son jugement dans l'estimation du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs pour déterminer s'il y a eu dépréciation. Afin d'estimer ces flux de trésorerie, la Caisse Alterna pose des jugements quant à la situation financière de l'emprunteur et à la valeur réalisable nette des instruments de garantie. Ces estimations reposent sur des hypothèses à l'égard d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, les résultats réels peuvent différer, entraînant des modifications futures de la provision.

Les prêts et les avances qui ont été évalués individuellement et qui n'ont pas subi de dépréciation ainsi que tous les prêts et avances individuellement non importants sont alors évalués collectivement, en groupes d'actifs comportant des caractéristiques de risque similaires, afin de déterminer s'il faut établir une provision à l'égard des événements générateurs de pertes survenus pour lesquels il existe des preuves objectives, mais dont les effets ne sont pas encore évidents. L'évaluation collective tient compte des données du portefeuille de prêts (comme la qualité du crédit, les niveaux des arriérés, l'utilisation du crédit, les ratios prêt/garantie, etc.), des concentrations de risque et des données économiques (y compris les niveaux de chômage, les indices des prix dans l'immobilier et le rendement constaté dans les différents groupes).

La perte de valeur sur les prêts et les avances est présentée plus en détail à la note 6.

### (iii) Dépréciation des placements disponibles à la vente

La Caisse Alterna revoit ses titres désignés comme des placements disponibles à la vente à la date du bilan consolidé pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation. Elle exerce alors un jugement similaire à celui démontré dans le cadre de l'évaluation individuelle des prêts et avances.

La Caisse Alterna comptabilise également ses imputations pour dépréciation à l'égard de ses placements en instruments de capitaux propres disponibles à la vente lorsqu'il y a eu une baisse importante ou prolongée de la juste valeur audessous de leur coût. Le discernement est de mise lorsqu'il s'agit de déterminer ce qui est important et ce qui est prolongé. En posant ce jugement, la Caisse Alterna évalue, entre autres facteurs, les variations du cours historique des parts ainsi que la durée et la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à son coût.

#### (iv) Impôt sur le résultat différé

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés à l'égard des pertes fiscales dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé pour éponger les pertes fiscales.

#### q) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers consolidés. La Caisse Alterna n'a pas l'intention d'adopter ces normes par anticipation. Les normes ci-dessous devraient avoir une incidence sur les états financiers de la Caisse Alterna :

#### IFRS 9, Instruments financiers (en remplacement de l'IAS 39)

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de la norme IFRS 9, regroupant les trois phases (classement et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture) qui ont constitué le projet de remplacement de la norme IAS 39 et de toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme IFRS 9 définit, à l'aide de principes, une méthode de classement des actifs financiers fondée sur le modèle économique de l'entité et sur la nature des flux de trésorerie contractuels provenant de l'actif. Tous les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu ou au coût amorti. Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent généralement inchangés, à l'exception de la comptabilisation des variations du risque de crédit propre dans les autres éléments du résultat étendu, pour les passifs désignés à la juste valeur marchande.

La norme IFRS 9 présente également une méthode de comptabilisation de la dépréciation pour les pertes prévues; cette méthode est applicable à tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net : (1) à leur comptabilisation initiale, les pertes sur prêts prévues jusqu'à 12 mois après leur déclaration sont constatées en résultats et une provision pour pertes est établie; (2) si le risque de crédit augmente considérablement et que le risque de crédit qui en résulte n'est pas considéré comme faible, des pertes sur prêts prévues sont constatées pour la pleine durée

# Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

de vie de l'instrument; (3) lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié sur le plan du risque de crédit, les intérêts sont calculés à partir de la valeur comptable de l'actif, nets de la provision pour pertes, plutôt qu'à partir de la valeur comptable brute de l'actif. Enfin, la norme IFRS 9 définit une nouvelle méthode pour l'application de la comptabilité de couverture. Cette méthode de comptabilisation des relations de couverture permet de mieux refléter les mesures de gestion du risque de l'entité.

Cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et doit être appliquée rétrospectivement en tenant compte de quelques exceptions. L'incidence de la norme modifiée sur la situation et les résultats financiers de la Caisse Alterna est en cours d'évaluation.

#### IFRS 16 - Contrats de location (« IFRS 16 ») (en remplacement de l'IAS 17)

La norme IFRS 16, publiée en janvier 2016, énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication des contrats de location pour les deux parties d'un contrat. La nouvelle norme remplace l'ancienne norme IAS 17, *Contrats de location*. Les changements concernent principalement la comptabilité des preneurs à bail. La nouvelle norme exige que tous les contrats de location d'une durée supérieure à 12 mois soient inscrits au bilan. Un passif financier sera comptabilisé pour l'obligation locative. Un actif non financier correspondant sera comptabilisé pour le droit d'utilisation. L'obligation couvre la durée totale du contrat de location, qui comprend la période de location non dissimulable, en plus de toute période de renouvellement facultative pour laquelle il existe une importante incitation économique pouvant être exercée par le preneur.

Pour les preneurs, tous les éléments du passif de location seront comptabilisés à la valeur actualisée et les paiements au titre des contrats de location seront répartis entre les intérêts débiteurs et les réductions du capital. Le droit d'utilisation sera amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire relativement à la durée de vie utile de l'actif ou à la durée du contrat de location, si elle y est plus courte. En fait, cette méthode entraînera une augmentation des charges au cours des premières années du contrat, comme les frais débiteurs diminueront au fil du temps.

La Caisse Alterna a un certain nombre de contrats de location-exploitation, composés principalement de baux immobiliers, qui sont comptabilisés hors bilan. Les paiements au titre des contrats de location sont comptabilisés dans les résultats au fur et à mesure qu'ils sont faits. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'incidence de la norme modifiée sur la situation et les résultats financiers de la Caisse Alterna n'a pas encore été évaluée.

# Modifications de l'IAS 12 – Conséquences fiscales des paiements au titre des instruments classés comme instruments de capitaux propres

La modification a précisé que les conséquences fiscales des dividendes sur les instruments financiers classés comme capitaux propres doivent être comptabilisées en fonction du poste où les transactions ou événements passés qui ont généré des bénéfices distribuables ont été comptabilisés. Ces exigences s'appliquent à toutes les conséquences fiscales des dividendes.

Ces modifications prendront effet pour les périodes annuelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et s'appliqueront aux conséquences fiscales des dividendes comptabilisés à compter du début de la première période comparative. L'application anticipée est permise. L'incidence de la modification sur la situation et les résultats financiers de la Caisse Alterna est en cours d'évaluation.

# CAISSE ALTERNA Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

#### 3. PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net :		
Actions de CUCO Coop (note 4)	156 \$	5 634 \$
Désignés comme étant détenus jusqu'à leur échéance :		
Titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur	41,858	52 285
l'habitation		
Valeurs mobilières prises en pension	22 937	-
Désignés comme disponibles à la vente :		
Dépôts de liquidité auprès de Central 1	198 373	209 895
Instruments du marché monétaire	86 645	94 443
Action de Central 1	22 739	22 623
Autres	491	408
	373 199 \$	385 288 \$

Afin de garder son statut de membre en règle de Central 1, la Caisse Alterna doit maintenir des dépôts dans le fonds de liquidités de Central 1 d'un montant égal à 6 % (6 % le 31 décembre 2016) du total de son actif ajusté le 20<sup>e</sup> jour de chaque mois conformément à l'actif détenu à la date de clôture du mois précédent. Les dépôts portent intérêt à des taux divers.

Le placement de la Caisse Alterna en actions de CUCO Coop a été désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, et a été évalué et comptabilisé à la juste valeur. Tous les autres placements ont été classés comme étant disponibles à la vente, puis évalués et comptabilisés à la juste valeur, à l'exception des actions de Central 1 et des autres placements qui ont été comptabilisés au coût du fait qu'ils ne sont pas négociés sur un marché actif, qu'ils n'ont pas de valeur de marché établie et que leur juste valeur ne peut être évalué avec fiabilité.

La Caisse Alterna détient des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, dont 41 783 000 \$ (52 111 000 \$ en 2016) sont donnés en gage auprès de la Fiducie du Canada pour l'habitation pour être réinvestis dans le cadre du Programme d'obligations hypothécaires du Canada (OHC). Ces titres viennent à échéance plus de 100 jours après leur date d'acquisition. Aux termes de l'entente du programme OHC, la Caisse Alterna ne peut retirer le capital détenu en fiducie à des fins autres que le règlement contractuel des passifs de titrisation hypothécaire, tel que présenté à la note 12.

La Caisse Alterna souscrit également des titres admissibles au réinvestissement dans le programme OHC en vertu de conventions de prise en pension de titres.

#### 4. ACTIONS DE CUCO COOP

Comme condition préalable à la fusion de Credit Union Central of Ontario (CUCO) et de Credit Union Central of British Columbia en 2008 pour former Central 1, CUCO a dû se départir de placements dans certains papiers commerciaux adossés à des actifs (« PCAA ») parrainés par des tiers. En vue de faciliter la vente, une résolution a été adoptée, établissant une société en commandite (« SC PCAA ») pour acquérir ces investissements par l'entremise de fonds fournis par les caisses de crédit membres, proportionnellement aux actions de CUCO qu'elles détenaient. La Caisse Alterna a dû acheter 12 535 000 unités de la SC PCAA.

En 2011, la SC PCAA a vendu ses actifs à CUCO Cooperative Association (« CUCO Coop ») en contrepartie d'actions de placement de catégorie B de CUCO Coop et de parts sociales. À la date du transfert, la juste valeur des actions de placement de CUCO Coop était équivalente à la juste valeur des actifs transférés par la SC PCAA. Les coopératives de crédit, y compris la Caisse Alterna, ont reçu un avoir relatif en parts sociales et nouvelles actions de placement de catégorie B de CUCO Coop, proportionnellement à leur participation respective dans la SC PCAA. Les distributions et les dividendes des parts sociales et des actions de placement de CUCO Coop sont à la discrétion du conseil d'administration de CUCO Coop (le « Conseil de CUCO Coop »).

# Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

Les actions de placement et les parts sociales de CUCO Coop sont des instruments de capitaux propres, puisqu'elles donnent droit aux actifs résiduels de l'entité. Ces instruments sont désignés à la juste valeur marchande par le biais du résultat net.

En raison de l'illiquidité et de l'absence de prix du marché qui s'ensuit, pour les PCAA parrainés par des tiers, la Caisse Alterna s'est fiée à l'évaluation indépendante fournie à CUCO Coop. La Caisse Alterna est d'accord avec les hypothèses et les estimations importantes utilisées dans ces évaluations et le risque de défaillance des actifs sous-jacents. Les évaluations font appel à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui évalue les actifs sous-jacents en fonction des écarts et de l'échéancier de paiement prévu des billets restructurés. Ces évaluations ont été établies le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016, au moyen d'estimations et en fonction de circonstances qui pourraient changer par la suite. Des éléments qui pourraient avoir un effet important sur la juste valeur comprennent d'autres changements de la valeur des actifs sous-jacents, des développements liés à la liquidité du marché des PCAA parrainés par des tiers et d'autres changements des conditions économiques, ce qui pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des unités de CUCO Coop. La baisse nette de la juste valeur de l'investissement, soit 220 000 \$ (augmentation nette de 312 000 \$ en 2016) est comptabilisée comme profits nets sur les instruments financiers dérivés dans les autres produits sur l'état des résultats consolidés. En 2017, la Caisse Alterna a reçu de CUCO Coop des distributions en espèces de 5 258 000 \$ (756 000 \$ en 2016).

## 5. PRÊTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Prêts personnels	268 375 \$	265 163 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	2 384 800	1 643 047
Prêts commerciaux	1 287 781	1 257 090
	3 940 956	3 165 300
Moins la provision pour les prêts douteux		
(note 6)	(3 667)	(4 268)
	3 937 289 \$	3 161 032 \$

# 6. PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX ET PRÊTS DOUTEUX

# a) PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX

(en milliers de dollars)				31 déc. 2017
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux	Total
Solde au début de l'exercice	1 742 \$	127 \$	2 399 \$	4 268 \$
Moins: prêts radiés	(996)	(64)	(785)	(1 845)
Plus : recouvrements de prêts radiées	147	-	-	147
Plus : provision (recouvrée de) imputée à l'exploitation	535	71	491	1 097
Solde à la fin de l'exercice	1 428 \$	134 \$	2 105 \$	3 667 \$
Provision individuelle				2 295 \$
Provision collective				1 372 \$
				3 667 \$

(en milliers de dollars)				31 déc. 2016
		Prêts		
	Prêts personnels	hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux	Total
Solde au début de l'exercice	1 487 \$	53 \$	537 \$	2 077 \$
Plus: transferts entrants attribuables aux regroupements				
d'entreprises (note 26)	432	-	1 887	2 319
Moins : prêts radiés	(810)	(83)	(13)	(906)
Plus : recouvrements de prêts radiées	192	-	-	192
Plus : provision (recouvrée de) imputée à l'exploitation	441	157	(12)	586
Solde à la fin de l'exercice	1 742 \$	127 \$	2 399 \$	4 268 \$
Provision individuelle				2 578 \$
Provision collective				1 690
				4 268 \$

# b) PRÊTS DOUTEUX

En fin d'exercice, le solde des prêts douteux, avant tout recouvrement obtenu grâce aux garanties associées à ces prêts, était comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Prêts personnels	1 266 \$	1 659 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	1 367	1 313
Prêts commerciaux	2 207	4 749
	4 840 \$	7 721 \$

Une provision individuelle de 2 295 000 \$ (2 578 000 \$ en 2016), qui tient compte du recouvrement obtenu sur les garanties, a été comptabilisée sur ces prêts douteux.

# c) PRÊTS EN SOUFFRANCE NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme étant en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas fait un paiement à la date d'échéance stipulée dans le contrat. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance non classés comme douteux, puisqu'ils sont soit i) en souffrance depuis moins de 90 jours, ou ii) en souffrance depuis moins de 180 jours et entièrement garantis, et on peut raisonnablement s'attendre à ce que les efforts de recouvrement aboutissent au remboursement.

(en milliers de dollars)				31 déc. 2017
	De 1 à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts personnels	10 070 \$	1 682 \$	- \$	11 752 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	26 350	4 407	573	31 330
Prêts commerciaux	14 480	2 972	1 653	19 105
	50 900 \$	9 061 \$	2 226 \$	62 187 \$

# CAISSE ALTERNA Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

(en milliers de dollars)				31 déc. 2016
	De 1 à	De 30 à	90 jours et	
	29 jours	89 jours	plus	Total
Prêts personnels	10 321 \$	2 605 \$	- \$	12 926 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	21 918	3 651	956	26 525
Prêts commerciaux	1 400	1 887	-	3 287
	33 639 \$	8 143 \$	956\$	42 738 \$

# d) BIENS REÇUS EN GARANTIE

Le rehaussement de crédit que la Caisse Alterna détient comme garantie de prêts comprend : i) des terrains et des immeubles résidentiels, ii) des droits de recours sur des actifs commerciaux, comme des immeubles, du matériel, des stocks et des créances, iii) des droits de recours sur des biens immobiliers commerciaux qu'elle finance, et iv) des droits de recours sur des liquidités, des garanties et des titres.

	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Prêts qui ne sont ni en souffrance ni douteux, en pourcentage du total		
des prêts	98%	99%
Saisie de biens reçus en garantie : valeur comptable à la date de clôture		
des biens donnés en garantie détenus au cours de la période (en		
milliers de dollars)	\$1,697	\$846

# 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Terrains	Immeubles	Mobilier et matériel	Matériel informatique	Améliorations locatives	Total
Coût:						
Solde au 1er janvier 2017	2,611	3,264	11,229	6,082	12,499	35,685
Acquisitions	-	-	1,579	175	353	2,107
Cessions	-	-	(3,584)	(129)	(374)	(4,087)
Solde au 31 décembre 2017	2,611	3,264	9,224	6,128	12,478	33,705
Amortissement et perte de valeur :						
Solde au 1er janvier 2017	-	199	7,634	2,852	6,569	17,254
Amortissement	-	178	1,067	1,667	597	3,509
Cessions	-	-	(3,305)	(83)	(374)	(3,762)
Solde au 31 décembre 2017	-	377	5,396	4,436	6,792	17,001
Valeur comptable nette :						
Solde au 1er janvier 2017	2,611	3,065	3,595	3,230	5,930	18,431
Solde au 31 décembre 2017	2,611	2,887	3,828	1,692	5,686	16,704

# CAISSE ALTERNA Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

(en milliers de dollars)	Terrains	Iı	mmeubles	N	Mobilier et matériel	Matériel informatique	A	méliorations locatives	Total
Coût:									
Solde au 1er janvier 2016	\$ 289	\$	181	\$	12,081	\$ 5,614	\$	13,761	\$ 31,926
Acquisitions	-				78	327		438	843
Acquisitions suivant regroupement d'entreprises (note									
26)	2,322		3,083		755	149		-	6,309
Cessions	-		-		(1,685)	(8)		(1,700)	(3,393)
Solde au 31 décembre 2016	2,611		3,264		11,229	6,082		12,499	35,685
Amortissement et perte de valeur :									
Solde au 1er janvier 2016	-		141		7,676	1,419		7,476	16,712
Amortissement	-		58		988	1,439		780	3,265
Cessions	-		-		(1,030)	(6)		(1,687)	(2,723)
Solde au 31 décembre 2016	-		199		7,634	2,852		6,569	17,254
Valeur comptable nette:									
Solde au 1er janvier 2016	289		40		4,405	4,195		6,285	15,214
Solde au 31 décembre 2016	\$ 2,611	\$	3,065	\$	3,595	\$ 3,230	\$	5,930	\$ 18,431

Des actifs en vertu de contrats de location-financement d'une valeur totale de 2 730 000 \$ (4 203 000 \$ en 2016) sont inclus au poste du matériel informatique et au poste de l'ameublement et de l'équipement. La dotation aux amortissements et l'amortissement cumulé sur les contrats de location-financement s'élèvent respectivement à 774 000 \$ (750 000 \$ en 2016) et 1 780 000 \$ (2 844 000 \$ en 2016). Comme les acquisitions par l'entremise de contrats de location-financement sont des opérations hors caisse en ce qui a trait à l'état consolidé des flux de trésorerie, elles ne sont pas présentées comme activité de financement ou d'investissement.

Le total de l'amortissement imputé aux résultats en 2017, y compris l'amortissement sur les contrats de location-financement, est de 3 509 000 \$ (3 265 000 \$ en 2016) et figure dans les frais d'administration et d'occupation à même les charges d'exploitation de l'état consolidé du résultat.

La valeur comptable brute des immobilisations entièrement amorties, mais toujours utilisées, est de 10 173 000 \$ au 31 décembre 2017 (9 198 000 \$ en 2016).

#### 8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers de dollars)	Logiciels	Écart	Logiciels	Écart
	2017	d'acquisition	2016	d'acquisition
		2017		2016
Coût:				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	17 169 \$	604	16 060 \$	-
Acquisitions	745	-	1,109	604
Cessions	-	-	-	-
Solde au 31 décembre	17 914	604	17 169	604
Amortissement et perte de valeur :				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	3 930	-	2 392	-
Amortissement	1 621	-	1 538	-
Perte de valeur	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Solde au 31 décembre	5 551	-	3 930	-
Valeur comptable nette :				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	13 239	604	13 668	-
Solde au 31 décembre	12 363 \$	604	13 239 \$	604

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

# au 31 décembre 2017

Le total de l'amortissement imputé aux résultats en 2017 est de 1 621 000 \$ (1 538 000 \$ en 2016) et figure dans les frais d'administration à même les charges d'exploitation de l'état consolidé du résultat. Tous les actifs logiciels ont été acquis; ils n'ont pas été développés.

La valeur comptable brute des actifs logiciels entièrement amorties, mais toujours utilisées, est de 858 000 \$ au 31 décembre 2017 (1 971 000 \$ en 2016).

# 9. AUTRES ACTIFS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Titrisation de créances et charges reportées	28 126 \$	13 743 \$
Intérêts courus à recevoir	8 104	5 629
Charges payées d'avance et autres charges reportées	3 934	979
Autres	6 338	3 816
	46 502 \$	24 167 \$

# 10. DÉPÔTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Dépôts à vue	1 891 017 \$	1 401 662 \$
Dépôts à terme	909 298	1 001 163
Régimes enregistrés	879 074	859 417
	3 679 389 \$	3 262 242 \$

Au 31 décembre 2017, la Caisse Alterna détenait des dépôts en dollars américains pour ses sociétaires s'élevant à 34 926 000 \$ US (23 366 000 \$ US en 2016) avec une valeur comptable de 43 905 000 \$ US (31 374 000 \$ en 2016).

#### 11. EMPRUNTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Emprunts	172 880 \$	- \$
Pensions sur titres	103 668	-
	276 548	- \$

La Caisse Alterna a accès à une facilité de crédit de 456 600 000 \$ auprès de Central 1, (426 600 000 \$ en 2016) dont le solde impayé était de 170 000 000 \$ au 31 décembre 2017 (nul en 2016). La facilité est garantie par certains actifs donnés en nantissement selon un contrat de garantie générale.

La Caisse Alterna a également accès à une facilité de crédit renouvelable de 100 000 000 \$ auprès de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, dont le solde impayé était de 2 888 000 \$ au 31 décembre 2017 (nul en 2016). La facilité est garantie par une sûreté hypothécaire assurée.

Les emprunts comprennent également 103 668 000 \$ d'emprunts à court terme sous forme d'ententes de mise en pension sur titres conclues avec Central 1 (nul en 2016).

## 12. PASSIF DE TITRISATION HYPOTHÉCAIRE

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Passif de titrisation de prêts hypothécaires	397 787 \$	288 438 \$

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités, des fonds propres et des taux d'intérêt, la Caisse Alterna conclut, pour financer sa croissance, des arrangements de titrisation de prêts hypothécaires.

La Caisse Alterna regroupe les prêts hypothécaires assurés sur maisons unifamiliales et immeubles d'habitation en titres adossés à des créances hypothécaires (TACH), puis les vend à des tiers ou à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La FCH est financée par l'émission des OHC, qui sont vendues à des tiers investisseurs dans le cadre du Programme des obligations hypothécaires du Canada. La création de TACH n'entraîne pas la décomptabilisation des prêts hypothécaires sous-jacents, puisque la Caisse Alterna a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

La Caisse Alterna a conclu certaines opérations qui permettent le transfert du droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie résiduels des prêts hypothécaires et de transférer la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, y compris les risques de crédit, de taux d'intérêt, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix. Dans ces cas, les prêts hypothécaires sont décomptabilisés du bilan consolidé, comme décrit dans la note 2(g)(iii). Si les critères ne sont pas respectés, les prêts hypothécaires continuent d'être comptabilisés dans les états financiers consolidés et un emprunt garanti est comptabilisé à l'égard de toute contrepartie reçue.

En plus de la titrisation des prêts hypothécaires à des fins de liquidité, comme décrit ci-dessus, la Caisse Alterna souscrit des titres admissibles au réinvestissement dans le Programme OHC en vertu de conventions de prise en pension, et regroupe les créances hypothécaires résidentielles assurées dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles, puis les utilise pour répondre aux besoins de réinvestissement du programme OHC. Ces titres adossés à des créances hypothécaires sont inclus dans les placements dans les bilans consolidés.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Prêts hypothécaires titrisés :		
Au bilan (et compris dans les prêts)	516 599	412 027
Hors bilan  Titres adossés à des créances hypothécaires et titres achetés, détenus en fiducie conformément aux lignes directrices régissant les OHC	803 142	319 619
(inclus dans les placements)  Titres achetés en vertu de prise en pension de titres (inclus dans les	41 783	52 111
placements)	22 937	-

#### 13. AUTRES PASSIFS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Créditeurs et frais courus	14 429 \$	14 141 \$
Intérêts courus à payer	13 054	12 487
Salaires et avantages sociaux à payer	5 088	4 612
Dividende à payer	2 756	1 880
Chèques certifiés	1 784	1 436
Passif au titre des prestations constituées (note 20)	402	391
Engagements liés aux contrats de location-financement		
(note 14)	259	986
	37 772 \$	35 933 \$

# 14. CONTRATS DE LOCATION

# a) ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable nette de chaque catégorie d'actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Matériel informatique	259 \$	986\$

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location-financement de la Caisse Alterna sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location		_
Moins de 1 an	225 \$	711 \$
De 1 à 5 ans	41	310
Plus de 5 ans	-	-
Total des paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de	266	1 021
location		
Moins : Charges d'intérêt futures	(7)	(35)
Valeur actualisée des engagements liés aux contrats de location-		_
financement	259 \$	986\$

Les obligations liées aux contrats de location-financement sont payables mensuellement et viennent à échéance à diverses dates, la plus éloignée étant en 2021. Ces engagements sont garantis par le titre de propriété du bailleur sur l'immobilisation corporelle louée et assujettis à des taux d'intérêt implicites variant de 1,54 % à 5,48 %.

## b) ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location simple de la Caisse Alterna sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location		
Moins de 1 an	3 474 \$	3 466 \$
De 1 à 5 ans	10 710	11 257
Plus de 5 ans	14 984	16 942
Total des paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de		
location	29 168 \$	31 665 \$

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

#### au 31 décembre 2017

Pendant l'exercice 2017, un montant de 7 317 000 \$ a été comptabilisé comme une charge, au titre des frais d'occupation, dans l'état du résultat consolidé, relativement aux contrats de location simple (7 013 000 \$ en 2016).

Généralement, les contrats de location-financement et de location simple peuvent être renouvelés; en ce cas, les modalités seront renégociées.

#### 15. COMPTES D'ACTIONS DES SOCIÉTAIRES

## a) AUTORISÉ

Le capital autorisé de la Caisse Alterna est composé :

- i. d'un nombre illimité d'actions spéciales de catégorie A, pouvant être émises en séries;
- ii. d'un nombre illimité d'actions spéciales de catégorie B, pouvant être émises en séries;
- iii. d'un nombre illimité d'actions spéciales de catégorie C, pouvant être émises en séries;
- iv. d'un nombre illimité de parts sociales.

Les actions n'ont aucune valeur nominale.

# b) CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS

Les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions rattachés aux actions sont comme suit :

#### Votes

Les actions des catégories A, B et C sont sans droit de vote.

Les parts sociales donnent une voix à chaque sociétaire, quel que soit le nombre de parts sociales détenues, à condition que le sociétaire soit âgé d'au moins 18 ans. Chaque sociétaire de moins de 18 ans doit, comme condition d'admissibilité, souscrire une part sociale dont le prix d'émission est de 1 \$. Les autres sociétaires doivent, comme condition d'admissibilité, souscrire 15 parts sociales dont le prix d'émission est de 1 \$ chacune.

#### Dividendes

Les détenteurs des actions des catégories A, B et C et de parts sociales ont droit à des dividendes non cumulatifs, lorsque et seulement si ceux-ci sont déclarés par le conseil d'administration, selon l'ordre de la priorité. Les actions de catégorie A reçoivent les dividendes en premier, ensuite celles de catégorie B, puis celles de catégorie C et enfin, les parts sociales. Les détenteurs de toutes les séries d'actions ont une priorité égale au sein de leur catégorie relativement au paiement de dividendes.

#### Transférabilité

Aucune action de catégorie A, B ou C ou part sociale n'est transférable à une personne autre qu'un sociétaire de la Caisse Alterna, et ce, uniquement avec l'approbation du conseil d'administration.

#### Participation lors de la liquidation ou la dissolution

Les détenteurs des actions des catégories A, B et C ont le droit d'encaisser leurs actions, par ordre de priorité, lors de la liquidation ou la dissolution. Les détenteurs des parts sociales ont droit au reliquat des biens de la Caisse Alterna.

#### Rachat ou annulation

Les détenteurs des actions de catégorie A série 1 peuvent demander le rachat de leurs actions dans les six mois suivant la date anniversaire du 1<sup>er</sup> septembre. Les rachats sont soumis à la discrétion du conseil d'administration et sont limités annuellement à 10 % des actions de catégorie A série 1 en circulation à la fin de l'exercice précédent. Le prix de rachat est égal à la valeur nominale de l'action, plus les dividendes déclarés et non payés. La Caisse Alterna se réserve le droit de racheter pour annulation la totalité ou une partie des actions de catégorie A série 1 en circulation en tout temps après la fin de la période de cinq ans suivant leur émission.

Les détenteurs des actions de catégorie A série 2 peuvent demander le rachat de leurs actions le 30 juin ou le 31 décembre de chaque année. Le conseil d'administration examine les demandes, les approuve et, si nécessaire, en

# Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

établit une liste où la priorité est accordée aux demandes de la part de successions de sociétaires décédés, de sociétaires dont l'adhésion a été révoquée, de sociétaires qui doivent retirer un montant minimum annuel de leurs actions détenues dans un fonds enregistré de revenu de retraite et de sociétaires qui doivent transférer leurs actions détenues dans un régime enregistré d'épargne-retraite à un fonds enregistré de revenu de retraite. Toutes les demandes de rachat sont soumises au gré du conseil d'administration. Les rachats sont limités semestriellement à 5 % et annuellement à 10 % des actions de catégorie A série 2 en circulation à la fin de l'exercice précédent. Le prix de rachat est égal à la valeur nominale de l'action, plus les dividendes déclarés et non payés. La Caisse Alterna se réserve le droit de racheter pour annulation la totalité ou une partie des actions de catégorie A série 2 en circulation en tout temps.

Les détenteurs des actions de catégorie A série 3 ne sont pas autorisés à faire racheter leurs actions avant le cinquième anniversaire de leur émission, soit avril 2017. Le conseil d'administration approuvera les demandes de rachat une fois par année, lors de sa première réunion de l'exercice, à partir du moment où les rachats seront légalement autorisés. Tous les rachats se font au gré du conseil d'administration. Les rachats au gré du détenteur lors d'un exercice donné sont également limités à 10 % des actions de catégorie A série 3, émises et en circulation à la fin de l'exercice précédent. La Caisse Alterna se réserve le droit de racheter les actions de catégorie A série 3 pour annulation, après le cinquième anniversaire de leur émission.

Les détenteurs de catégorie A série 4 ne sont pas autorisés à racheter leurs actions avant le cinquième anniversaire de leur émission. Le conseil d'administration approuvera les demandes de rachat une fois par année, lors de sa première réunion de l'exercice, à partir du moment où les rachats seront légalement autorisés. Tous les rachats se font au gré du conseil d'administration. Les rachats selon l'option du détenteur lors d'un exercice donné sont également limités à 10 % des actions de catégorie A série 4 émises et en circulation à la fin de l'exercice précédent. La Caisse Alterna se réserve le droit de racheter les actions de catégorie A série 4 pour annulation, après le cinquième anniversaire de leur émission.

Les porteurs d'actions de catégorie A, série 5, ne sont pas autorisés à racheter leurs actions avant le cinquième anniversaire de leur émission. Le conseil approuvera les demandes de rachat une fois par année, à sa première réunion au cours de chaque exercice, une fois que les rachats peuvent légalement avoir lieu. Tous les rachats se font au gré du conseil d'administration. Les rachats au gré de l'actionnaire au cours d'un exercice donné sont également assujettis à une limite de 10 % du nombre d'actions de catégorie A, série 5, émises et en circulation à la fin de l'exercice précédent. La Caisse Alterna peut, à son gré, racheter des actions de catégorie A, série 5, à des fins d'annulation après une période de cinq ans suivant l'émission desdites actions.

Les détenteurs des actions de catégorie B série 1 peuvent demander le rachat de leurs actions; toutefois les rachats sont soumis à la discrétion du conseil d'administration et limités annuellement à 10 % des actions de catégorie B série 1 en circulation à la fin de l'exercice précédent. Le prix de rachat est égal à la valeur nominale de l'action, plus les dividendes déclarés et non payés. La Caisse Alterna se réserve le droit de racheter pour annulation la totalité ou une partie des actions de catégorie B série 1 détenues par la succession de sociétaires décédés ou par des sociétaires dont l'adhésion a été révoquée, et ce, en tout temps.

Les détenteurs de catégorie B série 2 peuvent demander le rachat de leurs actions. Toutefois, les rachats sont au gré du conseil d'administration et sont limités annuellement à 10 % des actions de catégorie B série 2 en circulation à la fin de l'exercice précédent. La Caisse Alterna se réserve le droit de racheter les actions de catégorie B série 2 pour annulation, après le cinquième anniversaire de leur émission.

Comme aucune action de catégorie C n'a été émise, il n'y a aucun droit ou restriction rattaché à ces actions en ce moment.

La part sociale n'est remboursable à son prix d'émission qu'au moment où le sociétaire se retire de la Caisse Alterna. Elle est comptabilisée comme élément de passif, puisqu'elle est remboursable au gré du détenteur.

# c) ACTIONS ÉMISES ET EN CIRCULATION

L'évolution des actions et parts des sociétaires présentées comme actions spéciales à l'avoir des sociétaires et comme parts sociales au passif pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 est comme suit (en milliers de dollars) :

# CAISSE ALTERNA Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

		Catégorie A Actions spéciales								
	Sér	ie 1	Sér	ie 2	Sér	ie 3	Sér	ie 4	Série 5	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Émises et en circulation au 31 décembre 2015	10,958	10,769	9,712	9,712	34,523	34,132	-	-	-	-
Émises au regroupement d'entreprises (note 26)	-		-	-	-	1	1,750	1,750	-	-
Actions nettes émises (rachetées)	15	16	10	10	10	10	(153)	(153)	-	-
Émises et en circulation au 31 décembre 2016	10,973	10,785	9,722	9,722	34,533	34,142	1,597	1,597	-	-
Actions nettes émises (rachetées)	750	749	82	82	(824)	(825)	(11)	(11)	75,000	74,295
Émises et en circulation au 31 décembre 2017	11,723	11,534	9,804	9,804	33,709	33,317	1,586	1,586	75,000	74,295

		Catégo Actions	Parts sociales			
	Seri	es 1	Seri	es 2		
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Émises et en circulation au 31 décembre 2015	1,957	1,957	-	-	1,546	1,546
Émises au regroupement d'entreprises (note 26)	476	476	293	293	273	273
Actions nettes émises (rachetées)	(73)	(73)			(38)	(38)
Émises et en circulation au 31 décembre 2016	2,360	2,360	293	293	1,781	1,781
Actions nettes émises (rachetées)	(126)	(126)	(11)	(11)	(9)	(9)
Émises et en circulation au 31 décembre 2017	2,234	2,234	282	282	1,772	1,772

Il n'y a aucune action émise qui n'est pas entièrement payée.

# d) DIVIDENDES DÉCLARÉS

Au cours de l'exercice 2017, le conseil d'administration a approuvé les dividendes suivants :

		,	2017	
Catégorie	Nombre de porteurs inscrits	Taux de di vi denc e	\$	Période
Catégorie A, Série 1	11,466,250	3.35%	384,000	Du 1 <sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017
Catégorie A, Série 2	9,803,209	3.50%	343,000	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017
Catégorie A, Série 3	34,534,032	4.50%	383,000	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 mars 2017
Catégorie A, Série 3	33,709,299	3.50%	889,000	Du 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 décembre 2017
Catégorie A, Série 4	1,585,840	3.50%	56,000	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017
Catégorie A, Série 5	75,000,000	4.00%	1,640,000	Du 31 mai - 31 août 2017 au 31 décembre 2017
Catégorie B, Série 1	2,360,296	0.75%	14,000	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016
Catégorie B, Série 2	293,007	0.75%	-	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016
			3,709,000	
Impôt sur les bénéfices			727,000	_
Total des dividendes payés, nets	d'impôt	•	2,982,000	_

		,	2016	
Catégorie	Nombre de porteurs inscrits	Taux de dividence	\$	Période
Catégorie A, Série 1	10,970,000	3.35%	367,000	Du 1 <sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016
Catégorie A, Série 2	9,722,000	3.35%	326,000	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016
Catégorie A, Série 3	34,533,000	4.50%	1,554,000	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016
Catégorie B, Série 1	1,957,000	0.80%	16,000	Du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015
			2,263,000	
Impôt sur les bénéfices			419,000	
Total des dividendes payés, nets	d'impôt		1,844,000	

# 16. PRODUIT D'INTÉRÊT ET CHARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Produit d'intérêt :		
Prêts personnels	11 934 \$	9 684 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	50 437	38 957
Prêts commerciaux	54 823	45 169
Contrats de taux d'intérêt – swaps	272	642
-	117 466 \$	94 452 \$
Charge d'intérêt :		
Dépôts à vue	9 366 \$	4 267 \$
Dépôts à terme	16 157	14 003
Régimes enregistrés	12 962	12 736
Emprunts	558	442
Coûts des fonds de titrisation hypothécaire	7 741	4 539
	46 784 \$	35 987 \$

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

# au 31 décembre 2017

# 17. PRODUIT DES PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Produits sur les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du		_
résultat net	663 \$	994 \$
Produits sur les actifs financiers classés comme disponibles à la vente	7 049	4 741
	7 712 \$	5 735 \$

# 18. AUTRES PRODUITS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Profits de titrisation nets	6 527 \$	1 759 \$
Frais de service	5 492	4 157
Commissions	5 356	4 796
Devises	3 665	1 189
Profits nets sur instruments financiers dérivés	1 583	2 747
Frais du réseau de guichets automatiques	817	678
Profits sur la vente de biens immobiliers	-	12 890
Divers	1 169	916
	24 609 \$	29 132 \$

Les profits de titrisation nets comprennent 11 187 000 \$ (5 673 000 \$ en 2016) de profits bruts, moins les frais connexes, déduction faite des frais liés au programme OHC de 4 660 000 \$ (3 914 000 \$ en 2016).

Les profits à la vente de biens immobiliers comprenaient la vente du terrain et de l'immeuble de l'ancien siège social de la Caisse Alterna, au 400, rue Albert, Ottawa (Ontario).

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## au 31 décembre 2017

#### 19. CHARGES D'EXPLOITATION

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Salaires et avantages sociaux	40 988 \$	35 617 \$
Frais d'administration	21 032	18 144
Frais d'occupation	10 027	9 462
Traitement des données	8 642	7 375
Marketing et relations communautaires	3 375	3 055
	84 064 \$	73 653 \$

# 20. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

La Caisse Alterna offre trois régimes de retraite aux employés actuels et aux retraités, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite, qui offrent certains avantages postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé. Jusqu'au 31 mars 2006, certains employés pouvaient participer au régime à prestations déterminées (RPD) de la Caisse Alterna et les cadres supérieurs qui participaient au RPD ont bénéficié d'un régime complémentaire de revenu de retraite (RCRR). Les deux régimes prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen durant la carrière des bénéficiaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les prestations de retraite des employés participant au RPD de la Caisse Alterna sont acquises en vertu du RCD et les prestations ne sont plus acquises en vertu du RPD existant et du RCRR. Le régime complémentaire de retraite a été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et propose certaines prestations complémentaires de retraite à un groupe fermé de retraités. Ceux qui sont déjà à la retraite continuent de recevoir les prestations en vertu des régimes auxquels ils étaient inscrits.

La plupart des employés peuvent participer au régime à cotisations déterminées (RCD) qui prescrit les cotisations de l'employeur et de l'employé.

Les régimes à prestations déterminées sont enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la Loi sur les régimes de retraite L.R.O. 1990 (Ontario) (la « LRR »). Le conseil d'administration de la Caisse Alterna est responsable, par l'entremise de divers comités, de la surveillance des régimes. Des cotisations sont versées à ces régimes qui sont gérés indépendamment.

Tous les trois ans, le conseil d'administration examine le niveau de capitalisation tel qu'exigé par la LRR. Cet examen se fonde sur une stratégie d'appariement de l'actif et du passif et une politique de gestion des risques d'investissement, ainsi que sur les exigences de capitalisation minimale. La LRR oblige Alterna à éliminer sur une période de cinq ans tout déficit du régime basé sur l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation, le cas échéant.

Ces régimes à prestations déterminées sont exposés aux taux d'inflation, aux risques liés aux taux d'intérêt et aux changements de l'espérance de vie des retraités au Canada.

# Régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages sociaux

Tous les régimes de retraite à prestations déterminées sont évalués selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, afin d'établir l'obligation au titre de ces régimes et le coût des services connexes. Aux termes de cette méthode, l'obligation est déterminée selon une évaluation actuarielle fondée sur des hypothèses relativement aux données démographiques, aux augmentations de salaire, aux taux d'intérêt et aux taux d'inflation.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

# au 31 décembre 2017

Les actifs et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que du régime d'avantages complémentaires de retraite ont été évalués le 31 décembre 2017 et se présentent ainsi :

(en milliers de dollars)		31	déc. 2017	31 déc. 2016
	Régimes de retraite	Avantages	Total	Total
Obligations au titre des prestations constituées :				
Solde au début de l'exercice	26 636 \$	391 \$	27 027 \$	26 522 \$
Transferts entrants attribuables aux regroupements d'entreprises	-	-	-	396
Frais d'intérêt	981	15	996	1 025
(Gains) pertes lors de la réévaluation				
<ul> <li>Gains et pertes actuariels résultant d'ajustements liés à l'expérience</li> </ul>	-	-	-	
<ul> <li>Gains et pertes actuariels résultant de changements d'hypothèses financières</li> </ul>	932	13	945	667
<ul> <li>Gains et pertes actuariels résultant de changements d'hypothèses démographiques</li> </ul>	-	-	-	-
Prestations versées	(1 408)	(17)	(1425)	(1 583)
Solde à la fin de l'exercice	27 141 \$	402 \$	27 543 \$	27 027 \$
A 201 / C				
Actif des régimes :	20. 40.4 A	ф	20. 40.4 ft	20.012.0
Juste valeur au début de l'exercice Intérêts créditeurs	30 484 \$	- \$	30 484 \$	30 812 \$
	1 127	-	1 127	1 195
(Gains) pertes lors de la réévaluation  – Rendement de l'actif des régimes (à l'exclusion des	1 087	_	1 087	37
montants inclus dans la charge nette d'intérêt)	2 00.		200.	-
Cotisations de l'employeur	_	17	17	23
Prestations versées	(1 408)	(17)	(1425)	(1 583)
Juste valeur à la fin de l'exercice	31 290 \$	- \$	31 290 \$	30 484 \$
Surcapitalisation (insuffisance de capitalisation) des régimes	4 149 \$	(402 \$)	3 747 \$	3 457 \$
Limite du montant comptabilisé (obligation au titre des prestations constituées ou surplus des régimes non				
comptabilisé minimums)	(4 149)	_	(4 149)	(3 848)
Passif au titre des prestations constituées	- \$	(402 \$)	(402 \$)	(391 \$)

Au 31 décembre 2017, la surcapitalisation du RPD se chiffrait à 3 675 000 \$ (surcapitalisation de 3 333 000 \$ en 2016) et la surcapitalisation du RCRR s'élevait à 474 000 \$ (515 000 \$ en 2016).

Ce qui suit est un sommaire de la moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles servant à mesurer les prestations constituées des régimes :

	31 déc. 2017		31 déc. 20	
	Régimes Avantages		Régimes	Avantages
	de retraite		de retraite	
Taux d'actualisation des obligations au titre des	3,79 %	3,70 %	3,79 %	3,70 %
prestations constituées				
Taux d'actualisation des charges de retraite	3,39 %	3,40 %	3,98 %	3,60 %

Il est prévu que les coûts liés aux soins de santé sont censés atteindre 4,5 % en 2018.

Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation ferait baisser les obligations au titre des prestations constituées de 3 172 000 \$, alors qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation ferait augmenter les obligations au titre des prestations constituées de 3 902 000 \$. Des changements des tarifs de soins de santé auraient un effet minime sur les

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

#### au 31 décembre 2017

obligations au titre des prestations constituées. Les analyses de sensibilité ci-dessus ont été déterminées selon une méthode qui extrapole l'impact sur le passif net au titre de régimes à prestations déterminées par suite de changements raisonnables d'hypothèses clés survenant à la fin de l'exercice.

Au 31 décembre 2017, la juste valeur des actifs de régimes de retraite pour chaque classe importante s'établissait comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Fonds à revenu fixe :		
Espèces et quasi-espèces	1 144 \$	1 156 \$
Obligations	17 445	17 315
	18 589	18 471
Fonds d'actions :		
Canadiennes	6 620	7 105
Américaines	1 903	1 298
Autres pays	2 578	1 342
	11 101	9 745
Autres fonds :		
Immobiliers	1 600	2 268
	31 290 \$	30 484 \$

La juste valeur des instruments de capitaux propres et de créances susmentionnés est classée comme instruments financiers de niveau 1 ou de niveau 2.

Les montants comptabilisés dans le résultat étendu au titre des régimes à prestations déterminées sont comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Charge nette d'intérêt	15 \$	1 \$
Éléments des coûts au titre des prestations déterminées constatés à l'état du		
résultat	15 \$	1 \$

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Réévaluation du passif net au titre des prestations déterminées :		
Rendement de l'actif des régimes (à l'exclusion des montants inclus dans la	1 087 \$	37 \$
charge nette d'intérêt)		
Gains et pertes actuariels résultant d'ajustements liés à l'expérience	-	-
Gains et pertes actuariels résultant de changements d'hypothèses	(945)	(667)
financières		
Changements actuariels résultant de changements d'hypothèses		
démographiques	-	-
Limite du montant comptabilisé (obligation au titre des prestations		
constituées ou surplus des régimes non comptabilisé minimums)	(155)	635
Éléments des coûts au titre des prestations déterminées constatés dans les		
autres éléments du résultat étendu (perte)	(13 \$)	5 \$

La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du RPD doit être effectuée au 31 décembre 2019 (l'évaluation la plus récente a été effectuée au 31 décembre 2016). Aucune date fixe d'évaluation n'est exigée aux fins de capitalisation du RCRR ou du régime complémentaire de retraite, puisque ces régimes ne sont pas enregistrés. L'évaluation la plus récente, aux fins comptables, a été effectuée le 31 décembre 2016 pour le régime à prestations déterminées, le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour le RCRR et le 31 août 2016 pour le régime d'avantages complémentaires de retraite.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

# au 31 décembre 2017

La Caisse Alterna prévoit consacrer environ 19 000 \$ au régime à prestations déterminées en 2018. La durée moyenne des obligations au titre des prestations déterminées en fin d'exercice est de 13,8 années pour le régime à prestations déterminées, 10 années pour le RCRR et 12,4 années pour le régime d'avantages complémentaires de retraite.

#### Régime de retraite à cotisations déterminées

Les charges de retraite du RCD pour l'exercice terminé au 31 décembre 2017 sont de 1 311 000 \$ (1 039 000 \$ en 2016).

#### Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces, à l'égard des régimes d'avantages sociaux des employés pour 2017, est composé de sommes versées par la Caisse Alterna à ses régimes à prestations déterminées capitalisés, de prestations faites directement aux bénéficiaires dans le cadre de son régime complémentaire de retraite non capitalisé et de sommes versées à son régime à cotisations déterminées; il s'élève à 1 328 000 \$ (1 062 000 \$ en 2016).

#### 21. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les éléments importants de l'actif (du passif) d'impôt différé de la Caisse Alterna sont comme suit :

	Bilan co	nsolidé
(000s)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Immobilisations corporelles	(940 \$)	693 \$
Provision pour prêts douteux	318	376
Impôt minimum sur le résultat des sociétés	-	51
Autres	18	-
Charges de retraite différées	78	143
Instruments dérivés	518	(532)
Placements	559	106
Charge (produit) d'impôt différé	551 \$	837 \$
Éléments figurant au bilan consolidé	<u>:</u>	
Actif d'impôt différé	2 105	2 306 \$
Passif d'impôt différé	(1 554 \$)	(1 469 \$)
Impôt différé, montant net	551 \$	837 \$

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés aux taux prévus par la loi, et de la charge (recouvrement) d'impôt se présente ainsi :

(en milliers de dollars)		31 déc. 2017		31 déc. 2016	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
Charge d'impôt prévue aux taux fédéral et					
provincial combinés	4 687 \$	27 %	5 060 \$	27 %	
Crédit supplémentaire accordé aux caisses de crédit	(924)	(5 %)	(658)	(4 %)	
Écart de taux d'impôt différé	(12)	- %	(232)	(1 %)	
Écarts permanents	92	1 %	32	- %	
Autres – nets	(144)	(1 %)	(1 920)	(10 %)	
	3 699 \$	22 %	2 282 \$	12 %	

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

### au 31 décembre 2017

Les éléments de la charge d'impôt pour les exercices terminés le 31 décembre 2017 et 2016 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Impôt exigible	3 129 \$	2 235 \$
Impôt différé	570	47
Charge d'impôt figurant à l'état consolidé du résultat	3 699 \$	2 282 \$

L'impôt se rapportant aux éléments imputés ou crédités aux autres éléments du résultat étendu (perte) au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Variation des profits et pertes non réalisés sur les dépôts à		
long terme	(37)	-
Variation des profits et pertes non réalisés sur les titres		
disponibles à la vente	(219 \$)	(384 \$)
Variation des profits et pertes sur les dérivés désignés comme		
couvertures de flux de trésorerie	(242)	(26)
Pertes nettes sur les dérivés désignés comme couvertures de		
flux de trésorerie transférés dans le résultat net	-	(297)
Régime à prestations déterminées – pertes actuarielles	-	-
	(498 \$)	(707 \$)

L'impôt exigible et différé se rapportant aux éléments imputés ou crédités aux autres éléments du résultat étendu (perte) au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Impôt exigible	(232 \$)	(384 \$)
Impôt différé	(266)	(323)
	(498 \$)	(707 \$)

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de la différence temporelle liée à l'investissement dans la filiale, puisqu'il est probable que la différence temporelle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

#### 22. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la juste valeur estimative des instruments financiers de la Caisse Alterna pour chaque catégorie d'instrument financier, y compris la juste valeur des emprunts calculée avant la provision pour prêts douteux, suivant les méthodes d'évaluation et les hypothèses présentées ci-dessous.

(en milliers de dollars)		31 déc. 2017		31 déc. 2016
	Valeur	Juste valeur	Valeur	Juste valeur
	comptable		comptable	
Actifs financiers :				
Disponibles à la vente :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	295 769 \$	295 769 \$	191 830 \$	191 830 \$
Placements <sup>(1)</sup>	373 043	373 043	379 654	379 654
Désignés à la juste valeur marchande par				
le biais du résultat net :				
Placements	156	156	5 634	5 634
Instruments financiers dérivés				
<ul> <li>contrats de taux d'intérêt – swaps</li> </ul>	757	757	1 215	1 215
<ul> <li>contrats à terme sur obligations</li> </ul>	1 588	1 588	132	132
<ul> <li>contrats de change à terme</li> </ul>	210	210	527	527
<ul> <li>options achetées</li> </ul>	3 654	3 654	3 966	3 966
<ul><li>options sur actions</li></ul>	6 221	6 221	4 778	4 778
Prêts et créances :				
Prêts				
– prêts personnels	268 375	268 629	265 163	265 306
<ul> <li>prêts hypothécaires résidentiels</li> </ul>	2 384 800	2 412 953	1 643 047	1 647 860
– prêts commerciaux	1 287 781	1 320 259	1 257 090	1 289 867
Total	4 622 354 \$	4 683 239 \$	3 753 036 \$	3 790 769 \$
Passifs financiers:				
Autres éléments de passif :				
Dépôts	1 001 01 <b>5</b> A	1 001 015 6	1 401 662 6	1 412 022 0
– dépôts à vue	1 891 017 \$	1 891 017 \$	1 401 662 \$	1 412 032 \$
– dépôts à terme	909 298	906 716	1 001 163	998 417
- régimes enregistrés	879 074	876 467	859 417	860 645
Passif de titrisation hypothécaire	397 787	399 225 276 549	288 438	291 442
Emprunts	276 548	276 548	-	-
Désignés à la juste valeur marchande par				
le biais du résultat net :				
Instruments financiers dérivés				
<ul> <li>– contrats de taux d'intérêt – swaps</li> </ul>	326	326	922	922
<ul> <li>contrats à terme sur obligations</li> </ul>	514	514	42	42
<ul> <li>contrats de change à terme</li> </ul>	327	327	52	52
<ul> <li>options incorporées</li> </ul>	3 646	3 646	3 955	3 955
Total	4 358 537 \$	4 354 786 \$	3 555 651 \$	3 567 507 \$

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2017, certains titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 23 031 000 \$ (19 652 000 \$ en 2015) ont été comptabilisés au coût puisque leur juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable.

La direction a évalué que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se rapprochent de leur valeur comptable, en raison principalement de la courte échéance de ces instruments.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

L'IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Les méthodes et les hypothèses suivantes ont servi à estimer les justes valeurs :

- (i) La juste valeur des placements disponibles à la vente est dérivée des méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie. Les taux d'actualisation sont fondés sur des données observables sur le marché, autres que les prix cotés, qui comprennent les taux d'intérêt pertinents se rapportant à la valeur des placements.
- (ii) La Caisse Alterna s'engage dans des instruments financiers dérivés avec des contreparties, principalement des institutions financières ayant obtenu des notes de première qualité des principales agences de notation. Les instruments dérivés évalués selon des techniques d'évaluation basées sur les données observables de marché sont les contrats de taux d'intérêt (« swaps ») et les contrats de change à terme. Les techniques d'évaluation les plus fréquentes comprennent les modèles de contrats à terme et de swaps, utilisant les calculs de la valeur actuelle. Les modèles intègrent diverses données dont la qualité du crédit des contreparties, le cours de change, les taux à terme et les courbes de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2017, la valeur par référence au marché des positions d'actifs dérivés est nette d'un rajustement de l'évaluation du crédit attribuable au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses engagements. Les changements du risque de crédit de contreparties n'ont eu aucun effet important sur l'évaluation de l'efficacité des couvertures pour les dérivés désignés dans les relations de couverture et les autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.
- (iii) Les options achetées et incorporées sont évaluées comme les contrats de taux d'intérêt et les contrats de change à terme. Cependant, étant donné que ces contrats ne sont pas garantis, la Caisse Alterna tient compte également du risque de non-exécution de la part des contreparties (pour les options achetées) ou de son propre risque de non-exécution (dans le cas des passifs dérivés incorporés). Au 31 décembre 2017, la Caisse Alterna jugeait que ces risques étaient négligeables.
- (iv) Les prêts personnels, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts commerciaux et les dépôts à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie selon les taux d'intérêt en vigueur sur les instruments ayant des échéances restantes similaires. La juste valeur de tous les types de prêts consentis est calculée avant la provision pour prêts douteux.

#### HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent le classement hiérarchique des actifs et des passifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

31 décembre 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers de dollars)				
Actifs évalués à la juste valeur :				
Instruments financiers désignés à la juste valeur	- \$	- \$	156\$	156 \$
marchande par le biais du résultat net				
Instruments financiers disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	-	373 043	-	373 043
Instruments financiers dérivés				
<ul> <li>contrats de taux d'intérêt – swaps</li> </ul>	-	757	-	757
<ul> <li>contrats à terme sur obligations</li> </ul>	-	1 588	-	1 588
<ul> <li>contrats de change à terme</li> </ul>	-	210	-	210
<ul> <li>options achetés</li> </ul>	-	3 654	-	3 654
<ul> <li>options sur actions</li> </ul>	-	6 221	-	6 221
Actifs pour lesquels les justes valeurs sont				
présentées :				
Prêts:				
<ul><li>prêts personnels</li></ul>				
<ul> <li>prêts hypothécaires résidentiels</li> </ul>	-	-	268 629	268 629
<ul> <li>prêts commerciaux</li> </ul>	-	-	2 412 953	2 412 953
	-	-	1 320 259	1 320 259

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

# au 31 décembre 2017

Passifs évalués à la juste valeur :

Instruments financiers dérivés				
- contrats de taux d'intérêt - swaps	- \$	\$326	- \$	326 \$
– contrats à terme sur obligations	Ψ	514	Ψ -	514
– options incorporées	-	3 646	_	3,646
– contrats de change à terme	-	327	_	327
Passifs pour lesquels les justes valeurs sont				
présentées :				
Dépôts				
– dépôts à vue		1 891 017	-	1 891 017
– dépôts à terme		906 716	-	906, 16
– régimes enregistrés	-	876 467	-	876 467
Passif de titrisation hypothécaire	-	-	399 225	399 225
31 décembre 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers de dollars)				
Actifs évalués à la juste valeur :				
Instruments financiers désignés à la juste	- \$	- \$	5 634 \$	5 634 \$
valeur marchande par le biais du résultat net				
Instruments financiers disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	55 437	324 217	-	379 654
Instruments financiers dérivés				
– contrats de taux d'intérêt – swaps	-	1 215	-	1 215
– contrats à terme sur obligations	-	132	-	132
– contrats de change à terme	-	527	-	527
– options achetées	-	3 966	-	3 966
- options sur actions	-	4 778	-	4 778
Actifs pour lesquels les justes valeurs sont présentées :				
Prêts:				
– prêts personnels			265 306	265 306
<ul><li>prets personners</li><li>prêts hypothécaires résidentiels</li></ul>	_	_	1 647 860	1 647 860
– prêts commerciaux	_	_	1 289 867	1 289 867
prets commerciativ			1 207 007	1 207 007
Passifs évalués à la juste valeur :				
Instruments financiers dérivés				
– contrats de taux d'intérêt – swaps	_	922	_	922
– contrats à terme sur obligations	_	42	_	42
– options incorporées	_	3 955	-	3 955
– contrats de change à terme	_	52	-	52
Passifs pour lesquels les justes valeurs sont				
présentées :				
Dépôts				
– dépôts à vue	-	1 412 032	-	1 412 032
<ul> <li>dépôts à terme</li> </ul>	-	998 417	-	998 417
<ul> <li>régimes enregistrés</li> </ul>	-	860 645	-	860 645
Passif de titrisation hypothécaire	-	-	291 442	291 442

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2017, certains titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 23 231 000 \$ (23 031 000 \$ en 2016) ont été comptabilisés au coût puisque leur juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant les exercices terminés le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016.

Le tableau ci-dessous présente les changements de la juste valeur des éléments d'actif et de passif classés au niveau 3 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Ces instruments sont évalués à la juste valeur selon des données de marché inobservables. Le total des pertes nettes compris dans le produit des placements à l'état consolidé du résultat,

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

### au 31 décembre 2017

relativement aux instruments financiers pour lesquels la juste valeur a été estimée selon une technique d'évaluation basée sur des données de marché inobservables, s'élève à 220 000 \$ (664 000 \$ en 2016).

31 décembre 2017							
(en milliers de dollars)	Solde		AERE	Achats	Règlements	Solde de fermeture	Profit non réalisé <sup>(1)</sup>
Instruments financiers désignés à la juste valeur marchande par							
le biais du résultat net	5 634 \$	(220 \$)	- \$	- \$	(5 258 \$)	156 \$	(220 \$)
	5 634 \$	(220 \$)	- \$	- \$	(5 258 \$)	156 \$	(220 \$)
		Gain net	réalisé ou				
			é compris				
31 décembre 2016		aux postes	-				
	Solde	Résultat net avant impôt sur				Solde de	Profit non
(en milliers de dollars)	d'ouverture	le résultat	AERE	Achats	Règlements	fermeture	réalisé <sup>(1)</sup>
Instruments financiers désignés à la juste valeur marchande par							
le biais du résultat net	5 526 \$	312 \$	- \$	552 \$	(756 \$)	5 634 \$	664 \$
	5 526 \$	312 \$	- \$	552 \$	(756 \$)	5 634 \$	664 \$

<sup>(1)</sup> Les changements du profit non réalisé sont constatés dans le revenu, relativement aux instruments détenus au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

Il n'y a eu aucun transfert vers le niveau 3 ou en provenance du niveau 3 pendant les exercices terminés le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016.

Le tableau ci-dessous présente de l'information concernant les données non observables importantes utilisées au 31 décembre 2017 pour évaluer les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs :

Description	Juste valeur au 31 décembre 2017		Donnée non observable	Éventail
Placement dans un fonds d'actions privés	156\$	Valeur nette de l'actif <sup>(2)</sup>	-	-

<sup>(2)</sup> La Caisse Alterna a déterminé que la valeur nette de l'actif inscrite représente la juste valeur à la fin de la période de référence.

# CAISSE ALTERNA Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

# 23. NATURE ET ÉTENDUE DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Caisse Alterna est exposée aux risques suivants liés aux instruments financiers qu'elle détient : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ce qui suit est une description de ces risques et de la manière dont la Caisse Alterna gère son exposition à ces risques.

# a) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Pour la Caisse Alterna, les trois principales catégories d'actif exposées au risque de crédit sont les prêts, les placements et les instruments financiers dérivés inscrits au bilan consolidé.

L'objectif de la Caisse Alterna en matière de risque de crédit est de réduire cette perte financière, dans la mesure du possible. Le risque de crédit est géré conformément à la Politique de crédit pour les prêts et la Politique de placement et d'instruments dérivés. Le conseil d'administration (le « conseil ») examine et approuve annuellement ces politiques.

En matière des prêts, la Caisse Alterna minimise son exposition au risque de crédit en :

- délimitant la zone géographique de son marché cible;
- limitant la somme prêtée à un emprunteur à un moment donné, soit 100 000 \$ sous forme de prêts personnels non garantis par emprunteur, 2 500 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires résidentiels par emprunteur, 20 000 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires commerciaux par emprunteur et un total de 25 000 000 \$ sous forme de prêts par emprunteur et personnes rattachées;
- effectuant une analyse de crédit avant l'autorisation d'un prêt;
- obtenant des garanties appropriées;
- établissant des taux basés sur le risque; et
- limitant la concentration par région et par secteur d'activité dans le cas de prêts commerciaux.

L'exposition de la Caisse Alterna, en matière de prêts, est gérée et surveillée au moyen de limites de crédit par emprunteur individuel et par l'application d'un processus d'examen du crédit. Cet examen assure que l'emprunteur se conforme à la politique interne et aux normes de souscription. La Caisse Alterna se sert d'une garantie accessoire, généralement sous forme de charges fixes et flottantes sur les actifs des emprunteurs. Le risque de crédit est aussi géré par une analyse périodique de la capacité des sociétaires à satisfaire leurs obligations de remboursement de l'intérêt et du capital ainsi que par l'ajustement des limites d'emprunt, le cas échéant.

La Caisse Alterna obtient des garanties à l'égard des avances et des prêts accordés aux sociétaires, sous forme d'hypothèques sur les biens, d'autres titres nominatifs sur les actifs et de cautionnements. L'estimation des justes valeurs est fondée sur la valeur de l'instrument de garantie évaluée au moment de l'emprunt, laquelle n'est actualisée que s'il y a renouvellement de l'emprunt en question ou lorsque ce dernier devient un prêt douteux.

La Caisse Alterna liquide le bien affecté en garantie, afin de recouvrer une partie ou la totalité de l'exposition au risque engagé lorsque l'emprunteur est incapable de satisfaire son obligation primaire ou refuse de le faire.

Le risque de crédit relativement aux prêts hypothécaires garantis par des biens immobiliers résidentiels est limité, car 39 % (53 % en 2016) des prêts sont entièrement assurés par des sociétés d'assurance hypothécaire. La Caisse Alterna surveille le risque de concentration des prêts commerciaux en établissant des limites maximales d'exposition pour le total des soldes d'emprunt par secteur. La valeur comptable de l'actif financier constaté aux états financiers consolidés, net des pertes de valeur, représente l'exposition maximale de la Caisse Alterna au risque de crédit, sans tenir compte de la valeur des garanties obtenues, le cas échéant.

La Caisse Alterna atténue les risques de contrepartie des placements en agrégeant l'exposition de contrepartie de chaque émetteur et en respectant les directives sur la qualité telles que notées dans sa politique sur les placements et les instruments dérivés. Les placements, autres que ceux réalisés par le gouvernement du Canada et ses sociétés d'État, ainsi que les réserves de liquidités et les actions détenues comme une condition d'adhésion à Central 1, sont diversifiés

# Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

en limitant les placements auprès d'un seul émetteur à un maximum de 25 % du total du portefeuille ou à une limite autorisée.

Pour les placements et les dérivés, le risque est déterminé en évaluant l'exposition à des contreparties individuelles pour s'assurer que le total de la juste valeur des placements et des dérivés respecte la limite déterminée par la politique. Cela permet aussi de réduire le risque de concentration du portefeuille. La qualité des contreparties est évaluée par deux agences d'évaluation de crédit, DBRS et S&P, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

En établissant des limites prudentes, la Caisse Alterna n'a aucune exposition importante au risque de crédit provenant d'une seule contrepartie ou d'un groupe de contreparties.

# b) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut deux types de risque : le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

#### (i) Risque de taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le résultat net consolidé de la Caisse Alterna est exposé au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries entre les échéances et les types de taux d'intérêt (fixe c. variable) de ses actifs et de ses passifs financiers.

L'objectif de la Caisse Alterna en ce qui concerne le risque de taux d'intérêt est d'optimiser la marge d'intérêt tout en respectant les limites de la politique approuvée à cet égard. La Caisse Alterna a recours à des dérivés sur taux d'intérêt tels que les contrats de taux d'intérêt (swaps) et les options pour gérer le risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Caisse Alterna fait état du risque de taux d'intérêt, par rapport aux limites établies dans la politique, au comité de l'actif et du passif, mensuellement et au conseil d'administration, trimestriellement au moins.

L'exposition maximale au risque de taux d'intérêt à court terme que la Caisse Alterna tolère sur une période de 12 mois est limitée à 3 % du produit d'intérêt net moyen prévu, avec un niveau de confiance de 95 %. L'exposition tolérable maximale au risque de taux d'intérêt au niveau du bilan consolidé entier est limitée à une baisse de 7 % de la valeur du marché de l'avoir, cette limite servant à atténuer le risque de taux d'intérêt à long terme. Au 31 décembre 2017, les résultats de ces mesures étaient de 0,89 % (0,75 % en 2016) et de 2,36 % (3,23 % en 2016), respectivement.

Le tableau suivant présente l'exposition de la Caisse Alterna au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries, ou écarts, entre ses actifs et ses passifs financiers. Les instruments financiers ont été présentés selon la date la plus rapprochée entre la date de réévaluation contractuelle et la date d'échéance, par rapport à la date d'achat. Certaines dates de réévaluation contractuelle ont été rajustées en fonction des estimations de la direction à l'égard des remboursements et des rachats anticipés. La moyenne pondérée des taux d'intérêt présentée représente les taux historiques, dans le cas d'instruments à taux fixe comptabilisés au coût amorti, et les taux de marché en vigueur, dans le cas d'instruments à taux variable ou comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments dérivés sont présentés dans la catégorie des taux variables.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

(en milliers de dollars)											3	31 déc. 2017	31 déc. 2016
					Échéance	,							
	on sensible aux taux d'intérêt		ux variable r demande	M	loins de 3 mois	]	De 3 à 12 mois	D	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		Total	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 168,895	\$	55,310	\$	71,564	\$	-	\$	-	\$ -	\$	295,769	\$191,830
Taux d'intérêt			0.80%		0.98%				-			0.39%	0.50%
Placements	\$ 54,061	\$	-	\$	57,526	\$	36,312	\$	225,300	\$ -	\$	373,199	\$385,088
Taux d'intérêt	-		-		1.37%		1.34%		3.83%	-		2.65%	2.38%
Prêts personnels	\$ -	\$	244,781	\$	6,332	\$	1,625	\$	14,159	\$ 50	\$	266,947	\$263,421
Taux d'intérêt			4.24%		2.58%		5.39%		2.38%			4.11%	3.70%
Prêts hypothécaires résidentiels		\$	39,230	\$	302,109	\$	465,464	\$	1,573,902	\$ 3,961	\$	2,384,666	\$1,642,920
Taux d'intérêt	-		3.05%		3.30%		3.05%		2.66%	3.32%		2.83%	2.65%
Prêts commerciaux	\$ -	\$	180,870	\$	120,547	\$	249,070	\$	691,381	\$ 43,808	\$	1,285,676	\$1,254,691
Taux d'intérêt	-		4.79%		3.71%		3.95%		3.56%	3.65%		3.83%	3.68%
Divers	\$ 76,770	\$	8,718	\$	521	\$	791	\$	2,354	\$ •	\$	89,154	\$68,428
TOTAL DE L'ACTIF	\$ 299,726	\$	528,909	\$	558,599	\$	753,262	\$	2,507,096	\$ 47,819	\$	4,695,411	\$ 3,806,378
Dépôts	\$ -	\$	1,981,565	\$	303,557	\$	733,311	\$	660,956	\$	\$	3,679,389	\$3,262,242
Taux d'intérêt	-		0.41%		1.51%		1.59%		1.86%	-		1.00%	1.63%
Passif de titrisation hypothécaire	\$ 30,735	\$	-	\$	-	\$	68,380	\$	296,642	\$ 2,030	\$	397,787	\$288,438
Taux d'intérêt	-		-		-		2.22%		1.79%	2.57%		1.88%	1.47%
Emprunts	\$ -	\$	-	\$	276,548	\$	-	\$	-	\$ -	\$	276,548	\$ -
Taux d'intérêt	-		-		1.69%		-		-			1.69%	0.00%
Divers	\$ 40,814	\$	4,812	\$	-	\$	-	\$	-	\$ -	\$	45,626	\$42,685
Avoir des sociétaires	\$ 296,061	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$ -	\$	296,061	\$213,013
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES SOCIÉTAIRES	\$ 367,610	\$	1,986,377	\$	580,105	\$	801,691	\$	957,598	\$ 2,030	\$	4,695,411	\$ 3,806,378
ÉCART DE CONCORDANCE	\$ (67,884)	\$(1	,457,468)	\$	(21,506)	\$	(48,429)	\$	1,549,498	\$ 45,789	\$	-	\$ -

#### Analyse de sensibilité

Les principaux paramètres utilisés par la Caisse Alterna pour surveiller le risque de taux d'intérêt sont le bénéfice à risque et la valeur économique des capitaux propres à risque. Le bénéfice à risque représente la variation des intérêts créditeurs suivant un choc prédéterminé aux taux d'intérêt. Cette exposition est mesurée sur une période de 12 mois. La valeur économique des capitaux propres à risque est définie comme la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actif résultant d'un choc prédéterminé aux taux d'intérêt par rapport à la variation de la valeur actualisée du portefeuille de passif résultant du même choc. L'incidence estimée d'un choc de 100 points de base sur ces paramètres est présenté ci-dessous.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Bénéfice à risque	(640 \$)	(1 558 \$)
Valeur économique des capitaux propres à risque	(2,38 %)	(2,98 %)

#### (ii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le résultat net consolidé de la Caisse Alterna est exposé au risque de change en raison des dépôts en dollars américains des sociétaires.

La Caisse Alterna réduit le risque de change en détenant des espèces en dollars américains, en concluant des swaps de change entre dollars canadiens et américains ou en investissant dans des instruments du marché monétaire en dollars américains. Le risque de change est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

La Caisse Alterna évalue quotidiennement le risque de change en fonction du pourcentage des actifs financiers libellés en devises par rapport aux passifs financiers similaires libellés en devises. Au 31 décembre 2017, le pourcentage des actifs financiers libellés en devises se situait entre 90 % et 110 % des passifs financiers libellés en devises.

Une hausse (baisse) instantanée de 10 % du taux de change aurait une incidence minime sur le résultat net consolidé de la Caisse Alterna.

# c) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse Alterna éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Caisse Alterna est exposée au risque de liquidité en raison de l'asymétrie des échéances des actifs et des passifs financiers, ainsi que de l'incertitude liée aux rentrées et aux sorties quotidiennes de trésorerie.

Le risque de liquidité est géré conformément à la Politique de gestion de la liquidité et du financement. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Caisse Alterna gère le risque de liquidité en surveillant les flux et les prévisions de trésorerie, en maintenant une réserve d'actifs financiers liquides de grande qualité, en maintenant une fondation stable de dépôts de base et à terme, en surveillant les limites de concentration sur les sources uniques de dépôts, et en diversifiant les sources de financement. De plus, advenant une crise de liquidité à l'endroit de Central 1, les facilités de crédit dont la Caisse Alterna dispose auprès de Central 1 sont soutenues par l'accès de Central 1 à une entente, soit la *Inter-central Liquidity Agreement*. Chaque mois, la Caisse Alterna fait état du risque de liquidité, par rapport aux limites établies dans la politique, au comité de l'actif et du passif et chaque trimestre au minimum, au conseil d'administration.

La Caisse Alterna maintient un minimum de 9 % (9 % en 2016) du montant de ses dépôts et emprunts sous forme de liquidités. Au 31 décembre 2017, le pourcentage de liquidité par rapport au total de l'actif était de 20,40 % (20,29 % en 2016). Les échéances contractuelles des actifs et des passifs figurent au tableau de la note 23b(i) Risque de taux d'intérêt.

En plus du ratio de liquidité, à compter du 31 décembre 2017, les coopératives d'épargne et de crédit dont l'actif dépasse 500 millions de dollars devraient également adopter le ratio de couverture de liquidité (RCL), le ratio de financement stable net (RFSN) et les flux de trésorerie cumulatifs nets (FNCC) pour aider à mesurer, à surveiller et à gérer leur niveau de liquidité. Au 31 décembre 2017, la Caisse Alterna prépare les rapports mensuels relatifs au RCL, au RFSN et au FNCC et dépose les résultats auprès de la SOAD. Au 31 décembre 2017, les minimums du RCL et du RFSN ont été atteints et le FNCC n'a présenté aucune insuffisance de liquidités au cours de la prochaine période de 12 mois.

Le tableau suivant présente le profil des échéances du passif financier en fonction des obligations de remboursement contractuelles et exclut les flux de trésorerie contractuels ayant trait au passif lié aux instruments dérivés qui sont présentés à la note 24.

en milliers de dollars)					31 déc. 2017	31 déc. 2016
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance définie	Total	Total
Dépôts Passif de titrisation de prêts	1 036 868 \$	660 956 \$	- \$	1 981 565 \$	3 679 389 \$	3 262 242 \$
hypothécaires Emprunts	68 380 276 548	296 642	2 030	30 735	397 787 276 548	288 438
•	1 381 796 \$	957 598 \$	2 030 \$	2 012 300 \$	4 353 724 \$	3 550 680 \$

## 24. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants résument le portefeuille d'instruments dérivés de la Caisse Alterna, ainsi que leur valeur théorique et leur juste valeur au 31 décembre 2017 et 2016 :

(en milliers de dollars)					31 déc. 2017
	Échéances des i	nstruments dériv	és (montant		
		théorique)		Juste v	aleur
		Actifs	Passifs		
				d'instruments	d'instruments
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Total	dérivés	dérivés
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	- \$	202 607 \$	202 607 \$	757 \$	326\$
Contrats à terme sur obligations	463 900	-	463 900	1 588	514
	463 900	202 607	666 507	2 345	840
Autres instruments dérivés					
Contrats de change à terme	28 250	-	28 250	210	327
Options d'achat indicielles	9 992	26 803	36 795	3 654	3 645
Options sur actions	-	-	-	6 221	-
	38 242	26 803	65 045	10 085	3 972
	502 142 \$	229 410 \$	731 552 \$	12 430 \$	4 812 \$

(en milliers de dollars)					31 déc. 2016
	Échéances des i	nstruments dériv	rés (montant		
		théorique)	Juste valeur		
			Actifs	Passifs	
				d'instruments	d'instruments
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Total	dérivés	dérivés
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	36 250 \$	140 248 \$	176 498 \$	1 215 \$	922 \$
Contrats à terme sur obligations	40 800	-	40 800	132	42
	77 050	140 248	217 298	1 347	964
Autres instruments dérivés					
Contrats de change à terme	18 500	-	18 500	527	52
Options d'achat indicielles	12 714	32 078	44 792	3 966	3 955
Options sur actions	-	-	-	4 778	-
	31 214	32 078	63 292	9 271	4 007
	108 264 \$	172 326 \$	280 590 \$	10 618 \$	4 971 \$

Les montants théoriques servent à calculer les paiements contractuels et ne s'échangent pas réellement entre la Caisse Alterna et les contreparties. Ils ne représentent pas d'exposition au risque de crédit.

#### a) CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT

#### (i) Swaps

La Caisse Alterna a recours à des contrats de taux d'intérêt (swaps) pour atténuer les risques associés à la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que pour contrôler la concordance des dates d'échéance des flux de trésorerie et des dates d'ajustement d'intérêt de ses actifs et de ses passifs.

Les couvertures de flux de trésorerie désignées sont des contrats de taux d'intérêt qui sont admissibles comme relations de couverture aux fins comptables conformément à l'IAS 39. Tout autre contrat de taux d'intérêt est classé comme

# Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

couverture économique. La Caisse Alterna a désigné certaines relations de couverture à l'égard de contrats de taux d'intérêt qui convertissent les prêts à taux variable en prêts à taux fixe comme couvertures de flux de trésorerie.

Les contrats de taux d'intérêt sont évalués par la compensation (« netting ») des flux de trésorerie variables et fixes actualisés. Les flux de trésorerie variables sont calculés selon les taux d'intérêt implicites tels que déterminés par le taux CDOR (« Canadian Dealer Offered Rate ») et les taux d'intérêt des swaps en vigueur, et les relations à terme. Les flux de trésorerie fixes sont calculés selon les taux établis dans les contrats. Ces flux de trésorerie théoriques sont actualisés selon les points pertinents de la courbe de taux zéro plus un écart de rajustement de l'évaluation du crédit tel que dérivé des taux d'intérêt CDOR et des taux des swaps en fin de mois.

# (ii) Contrats à terme sur obligations

Dans le cadre de son processus de gestion du risque de taux d'intérêt, la Caisse Alterna conclut des contrats à terme sur obligations afin de maintenir son exposition au risque lié aux taux d'intérêt sur l'émission prévue de titres de créance associée aux activités de titrisation. Ces relations de couverture n'ont pas été désignées comme couvertures des flux de trésorerie.

# b) AUTRES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

#### (i) Contrats de change à terme

Dans le cadre de son programme de gestion du risque de change, la Caisse Alterna conclut des contrats de change à terme pour acheter des dollars US. Ces contrats constituent une couverture économique contre les passifs nets libellés en dollars américains de ses sociétaires. Les gains et les pertes sur les contrats de change à terme sont inclus dans les profits non réalisés sur les instruments financiers à l'état consolidé du résultat.

#### (ii) Options d'achat indexées

Au 31 décembre 2017, la Caisse Alterna avait émis à ses sociétaires des dépôts à terme indexés de 36 795 000 \$ (44 792 000 \$ en 2016). À l'émission, ces dépôts à terme ont des échéances de trois ou cinq ans et versent aux déposants, à l'échéance, des intérêts fondés sur la performance de l'indice S&P/TSX60. La Caisse Alterna a recours à des options d'achat sur les indices susmentionnés à échéances équivalentes pour compenser le risque associé à ces produits.

La Caisse Alterna verse une prime en fonction du montant théorique au début du contrat d'options d'achat indexées. À l'échéance, la Caisse Alterna reçoit des contreparties des paiements équivalant au montant qui sera versé aux déposants en fonction de la performance des indices respectifs.

#### (iii) Options sur actions

La juste valeur des options en circulation au 31 décembre 2017 et 2016 est fondée sur la valeur actionnariale vérifiée la plus récente à laquelle les options se rapportent.

# c) COUVERTURES DÉSIGNÉES AUX FINS DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le tableau ci-dessous indique l'impact des instruments financiers désignés dans une relation de couverture et les éléments couverts, selon le cas, à l'état consolidé du résultat et dans les autres éléments du résultat étendu, pour les exercices terminés le 31 décembre 2017 et 2016.

(en milliers de dollars)			31 déc. 2017			31 déc. 2016
	Montants constatés dans AERE	Montants reclassés d'AERE en résultat	Inefficacité de couverture constatée en autres produits	Montants constatés dans AERE	Montants reclassés d'AERE en résultat	Inefficacité de couverture constatée en autres produits
Contrats de taux d'intérêt Couvertures de flux de trésorerie Couvertures de juste valeur	(1 092 \$)	(307 \$)	(16 \$)	(1 366 \$)	(1 260 \$)	- \$ 240
juste valeur	(1 092 \$)	(307 \$)	(162 \$)	(1 366 \$)	(1 260 \$)	240 \$

#### Notes afférentes aux états financiers consolidés

#### au 31 décembre 2017

#### 25. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Caisse Alterna en ce qui a trait à la gestion du capital (non consolidé) est d'assurer la viabilité à long terme de la société et la sécurité des dépôts des sociétaires; elle détient pour ce faire un niveau de capital considéré suffisant pour se protéger contre les pertes imprévues ainsi que pour satisfaire aux exigences à ce titre énoncées dans la Loi sur les caisses populaires et les credit unions (Ontario). La Loi exige que les coopératives d'épargne et de crédit maintiennent un capital réglementaire minimal. Ce capital est calculé en pourcentage de l'actif total et de l'actif pondéré en fonction des risques. L'actif pondéré en fonction des risques est calculé en appliquant des pourcentages pondérés en fonction du risque, comme prescrit par la Loi, à diverses catégories d'actif et à divers critères de risque opérationnel et de taux d'intérêt. Les pondérations de risque prescrites dépendent du degré de risque inhérent à l'actif.

Le capital de première catégorie, aussi appelé capital de base, est de la plus haute qualité. Il comprend les bénéfices non répartis, le surplus d'apport, les parts sociales et les actions spéciales, à l'exclusion des actions de catégorie B, série 1. Le capital de première catégorie au 31 décembre 2017 était de 249 043 000 \$ (187 953 000 \$ en 2016).

Le capital de deuxième catégorie, aussi appelé capital supplémentaire, contribue à la solidité globale d'une institution financière en continuité d'exploitation, mais est d'une qualité inférieure à celle du capital de première catégorie en ce qui a trait à la permanence et à l'exonération d'imputations fixes. Il comprend les actions spéciales de catégorie B, série 1, et la partie admissible de la provision collective totale. Le capital de deuxième catégorie au 31 décembre 2017 était de 3 539 000 \$ (3 557 000 \$ en 2016).

La *Loi* exige que les coopératives d'épargne et de crédit maintiennent un ratio de levier financier minimal de 4 % et un ratio de fonds propres pondérés en fonction du risque de 8 %.

La Caisse Alterna gère son capital conformément à la Politique de gestion du capital, qui est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

En outre, la Caisse Alterna a établi un Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et elle a fourni, pour les importants risques d'entreprise, des capitaux en sus de ceux qui sont exigés par la Loi.

Les processus de gestion du capital incluent l'établissement de politiques à ce titre, la surveillance et la communication, l'établissement de politiques sur des sujets connexes comme la gestion de l'actif et du passif, la présentation au conseil de rapports sur les résultats financiers et l'adéquation du capital, ainsi que l'établissement de budgets et la divulgation des écarts budgétaires.

La Caisse Alterna ne peut pas verser de dividendes sur les parts sociales ou les actions spéciales s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'après un tel versement, la Caisse Alterna est ou deviendrait insolvable ou que les exigences réglementaires en matière de liquidité ou de capital ne seraient pas satisfaites.

### Sommaire du capital

Au 31 décembre 2017, la Caisse Alterna (société mère non consolidée) était en conformité avec la Loi et les règlements, ayant un ratio de levier financier total de 6,10 % (5,35 % en 2016) et un ratio de capital pondéré en fonction du risque de 12,17 % (10,73 % en 2016).

#### 26. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La Caisse Alterna a entrepris deux regroupements d'entreprises en 2016 :

#### a) PETERBOROUGH COMMUNITY CREDIT UNION

Le 1<sup>er</sup> mars 2016, la Caisse Alterna a fusionné avec Peterborough Community Credit Union (PCCU) et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés depuis cette date. À la suite de la fusion, le nom de PCCU a été modifié à Peterborough Community Savings (PCS), une division de la Caisse Alterna. Il s'agit de la première coopérative d'épargne et de crédit à se joindre à Alterna en vertu du modèle d'exploitation fédéré, ce qui lui permet de poursuivre ses activités sous sa propre marque.

#### b) NEXUS COMMUNITY CREDIT UNION

Le 1<sup>er</sup> décembre 2016, la Caisse Alterna a fusionné avec Nexus Community Credit Union et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés depuis cette date. À la suite de la fusion, le nom de Nexus a été changé à Nexus Community Savings (Nexus), une division de la Caisse Alterna. Il s'agit de la deuxième coopérative d'épargne et de crédit à se joindre à Alterna en vertu du modèle d'exploitation fédéré, ce qui lui permet de poursuivre ses activités sous sa propre marque.

La Caisse Alterna a acquis 100 % de l'actif net de PCCU et de Nexus dans le cadre d'un échange d'actions. Alterna a émis des parts sociales aux anciens sociétaires de PCCU, et des actions de catégorie A série 4 aux anciens actionnaires privilégiés de Nexus, de catégorie B série 2 aux anciens actionnaires de Nexus et des parts sociales aux anciens sociétaires de Nexus jusqu'à concurrence de 15 \$ par part à valeur nominale avec tout excédent émis aux détenteurs des actions de catégorie B série 1. Aucune contrepartie en espèces ou conditionnelle n'a été fournie. La contrepartie transférée pour l'acquisition des actifs nets de PCCU et de Nexus a été déterminée en évaluant l'entreprise acquise selon la méthode de la valeur liquidative. Selon cette méthode, la valeur actualisée nette de l'entreprise est calculée en fonction de la juste valeur résultante attribuée à l'actif net acquis, moins les actions émises, la juste valeur résiduelle étant affectée au surplus d'apport.

	PCS	S - 1 <sup>er</sup> mars 201	6	Nexus - 1 <sup>er</sup> décembre 2016			
(en milliers de dollars)	Valeur comptable	Ajustement	Juste valeur	Valeur comptable	Ajustement	Juste valeur	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 362 \$	- \$	4 362 \$	10 902 \$	- \$	10 902 \$	
Placements	7 694	-	7,694	24 337	-	24 337	
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	26 347	265	26,612	180 831	247	181 078	
Immobilisations corporelles	320	629	949	3 977	1,383	5 360	
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	148	26	174	
Logiciels	-	-	-	99	-	99	
Survaleur	-	94	94	-	510	510	
Autres éléments d'actif	193	-	193	1 653	-	1 653	
Dépôts	(36 410)	(286)	(36,696)	(209 990)	(260)	(210 250)	
Autres éléments de passif	(62)	-	(62)	(3 202)	-	(3 202)	
Parts sociales	(57)	-	(57)	(216)	-	(216)	
Actions privilégiées	-	-	-	(2 519)	-	(2 519)	
Actifs nets	2 387 \$	702 \$	3 089 \$	6 020 \$	1 906 \$	7 926 \$	
Surplus d'apport		•	3 089 \$	•	•	7 926 \$	

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des autres éléments d'actif et de passif, se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Pour les prêts à taux variable et les dépôts dont le prix change fréquemment, la valeur comptable est supposée se rapprocher de la juste valeur.

La juste valeur des autres prêts et dépôts est estimée à l'aide de techniques de flux de trésorerie actualisés, selon le remboursement contractuel des produits. De plus, la juste valeur des prêts est nette d'une provision individuelle pour dépréciation et d'une provision collective de 2 319 000 \$.

La juste valeur des immobilisations corporelles a été évaluée à l'aide d'une combinaison de la valeur comptable nette à la date d'acquisition, considérée dans certains cas comme approximative de la juste valeur, et d'une évaluation fondée sur les informations sur le marché.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

Les produits et les charges liés à l'acquisition de PCS et de Nexus ont été inclus dans les états des résultats consolidés depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016 et le 1<sup>er</sup> décembre 2016, respectivement. Il est difficile de divulguer le montant du bénéfice ou de la perte attribuable aux anciennes coopératives de crédit, puisqu'il n'est pas identifiable sur les comptes de la Caisse Alterna et serait négligeable.

#### 27. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

## a) INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2017, les instruments de crédit autorisés, mais non encore avancés, étaient les suivants :

(en milliers de dollars)	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	11 075 \$
Prêts à vue commerciaux	10 800 \$
Prêts hypothécaires commerciaux	15 361 \$
Marges de crédit non avancées	644 697 \$

### b) ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de son exploitation, la Caisse Alterna fait l'objet de diverses réclamations et poursuites dont elle ne peut pas prédire l'issue avec certitude. Cependant, la direction est d'avis que le règlement des réclamations et des poursuites en cours au 31 décembre 2017 n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Caisse Alterna.

#### c) GARANTIES

#### Lettres de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Caisse Alterna a donné des garanties valant 4 471 000 \$ pour des prêts commerciaux aux sociétaires, ce qui représente le montant maximal possible de paiements futurs qu'elle serait tenue de faire à cet égard. Des lettres de crédit sont émises à la demande de sociétaires en vue de garantir leur paiement ou l'exécution d'obligations envers un tiers. Ces garanties représentent une obligation irrévocable de la part de la Caisse Alterna de payer le tiers bénéficiaire sur présentation de la garantie et satisfaction des exigences documentaires stipulées dans la garantie. Dans ce cas, la Caisse Alterna a recours contre le sociétaire. Généralement, la durée de ces garanties ne dépasse pas un an. Les types et les montants des nantissements subsidiaires détenus par la Caisse Alterna pour supporter les garanties et les lettres de crédit sont identiques à ceux détenus pour les prêts. Au 31 décembre 2017, aucun passif à cet égard n'a été inscrit au bilan consolidé, étant donné qu'aucune lettre de crédit n'a été présentée pour paiement.

#### Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de son exploitation, la Caisse Alterna signe des ententes d'indemnisation avec des contreparties lors de certaines transactions telles que les contrats d'achat, les conventions de service et la vente d'actifs. Ces ententes d'indemnisation prévoient que la Caisse Alterna compense les contreparties pour des coûts engagés à la suite de changements de lois et de règlements (dont les lois fiscales) ou à la suite de réclamations en justice ou de sanctions prévues par la loi, que les contreparties pourraient subir en raison de la transaction. D'autre part, la Caisse Alterna garantit les administrateurs et les dirigeants, dans la mesure où la loi le permet, à l'égard de certaines réclamations qui pourraient être portées contre eux, dans leur qualité actuelle ou passée d'administrateur ou de dirigeant. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le contrat. En raison de la nature de ces ententes, la Caisse Alterna ne peut pas faire une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait avoir à verser à des contreparties. Par le passé, la Caisse Alterna n'a pas été tenue de faire de paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation. Aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

## 28. NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

# a) COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Fonds en caisse	28 309 \$	13 875 \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	195 896 \$	162 956 \$
Titres négociables (échéance initiale de 90 jours ou moins)	71 564 \$	14 999 \$
•	295 769 \$	191 830 \$

### b) PRÉSENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE À LEUR MONTANT NET

Les flux de trésorerie provenant des avances, des remboursements de prêts, et des dépôts et des retraits des sociétaires, sont présentés à leur montant net dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

#### 29. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Des parties sont réputées être liées si l'une a la capacité d'exercer directement ou indirectement un contrôle ou une influence notable sur les décisions concernant l'exploitation et la gestion financière de l'autre. Les parties liées de la Caisse Alterna sont : son personnel de gestion clé et les membres de sa famille proche ainsi que les entités sur lesquelles ce personnel ou les membres de sa famille proche exercent un contrôle ou une influence notable, ou encore à l'égard desquelles ils détiennent un important droit de vote.

La Caisse Alterna a établi des relations d'affaires avec plusieurs parties liées. Les transactions avec ces parties sont conclues dans le cours normal des activités de la Caisse Alterna, selon des modalités semblables à celles en vigueur pour des transactions comparables avec d'autres parties, y compris en ce qui a trait aux taux d'intérêt et aux garanties. Ces transactions ne supposaient pas un degré de recouvrabilité ou d'autres caractéristiques défavorables plus risqués qu'à l'habitude.

#### a) TRANSACTIONS AVEC LE PERSONNEL DE GESTION CLÉ

Les principaux dirigeants sont les employés qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Caisse Alterna, directement ou indirectement, y compris les administrateurs et le personnel de direction. Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité, afin d'obtenir des avantages de ses activités. La Caisse Alterna considère que les membres de son conseil et de sa haute direction représentent ses principaux dirigeants, aux fins de l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*. La haute direction est composée du président et chef de la direction, ainsi que des employés ayant les titres de vice-président, premier vice-président, ou chef de région.

#### (i) Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération totale des principaux dirigeants pour l'exercice, y compris les montants payés ou à payer, ou prévus, est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Avantages du personnel à court terme	3 552 \$	3 753 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	-	5
Autres avantages du personnel à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	240	53
Total de la rémunération des principaux dirigeants	3 792 \$	3 811 \$

#### (ii) Prêts aux principaux dirigeants

Aucun prêt consenti à un dirigeant principal n'est classé dans la catégorie des prêts douteux. Les prêts sont principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des marges de crédit personnelles et des prêts personnels.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

#### au 31 décembre 2017

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
1) Valeur globale des prêts en cours à la date de clôture	4 996 \$	8 725 \$
2) Valeur totale des marges de crédit personnelles à la date de clôture	2 183	3 350
Moins : montant des tirages inclus dans les emprunts et en (1)	(903)	(1 615)
Solde net disponible	6 276 \$	10 460 \$
Valeur globale des prêts décaissés pendant l'exercice :		
Prêts hypothécaires résidentiels	1 213 \$	1 895 \$
Prêts personnels	30	322
Total	1 243 \$	2 217 \$

#### (iii) Dépôts des principaux dirigeants

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Valeur totale des dépôts à vue, à terme et enregistrés des principaux dirigeants	5 291 \$	5 086 \$
Total du montant payé en intérêts sur les dépôts des principaux dirigeants	31 \$	18 \$

#### b) INFORMATIONS SUR D'AUTRES PERSONNES ASSUJETTIES À DES RESTRICTIONS

La Caisse Alterna utilise la définition de l'expression « personne assujettie à des restrictions » figurant à l'article 75 du règlement 237/09 de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*. Une personne assujettie à ces restrictions s'entend d'une personne qui est ou a été au cours des 12 mois précédents, un administrateur, un dirigeant, ou une personne morale dont la personne est propriétaire de plus de dix pour cent des actions assorties du droit de vote, le conjoint ou la conjointe de celle-ci, les personnes à la charge de celle-ci et qui résident avec elle, ainsi qu'une personne morale contrôlée par un tel conjoint ou une telle personne à charge.

#### (i) Prêts

Les prêts aux dirigeants sont composés principalement de prêts hypothécaires résidentiels offerts à un taux préférentiel, ainsi que de prêts personnels et de marges de crédit personnelles aux taux du marché moins une réduction en fonction du type et du risque du prêt. Les prêts à d'autres personnes assujetties à des restrictions sont consentis aux conditions du marché pour un risque semblable.

En fin d'exercice, le total des prêts consentis à des personnes assujetties à des restrictions, telles qu'elles sont définies, s'élevait à environ 4 996 000 \$ (8 725 000 \$ en 2016). Des intérêts d'environ 16 000 \$ (18 000 \$ en 2016) ont été gagnés à ce titre et figurent dans le produit d'intérêt à l'état consolidé du résultat.

#### (ii) Dépenses relatives au conseil d'administration

Les administrateurs de la Caisse Alterna et de la Banque Alterna sont rémunérés aux tarifs établis au début de chaque année par leur conseil d'administration respectif et peuvent aussi se faire rembourser les frais de déplacement et les autres frais engagés à juste titre lorsqu'ils s'occupent des affaires de la Caisse Alterna et de la Banque Alterna.

La rémunération versée aux administrateurs de la Caisse Alterna et la Banque Alterna pendant l'exercice s'élevait à 297 000 \$ (239 000 \$ en 2016) et les autres dépenses engagées s'élevaient à 213 000 \$ (234 000 \$ en 2016). Au 31 décembre 2017, le conseil d'administration de la Caisse Alterna était composé de 10 administrateurs (10 administrateurs en 2016) et le conseil d'administration de la Banque Alterna était composé de 8 administrateurs (7 administrateurs en 2016).

#### (iii) Rémunération des cadres supérieurs

La Caisse Alterna gère la rémunération des cadres supérieurs conformément à des politiques qui sont examinées et approuvées annuellement par le conseil. Aux termes de ces politiques, le total de la rémunération en espèces est ciblé au 50<sup>e</sup> percentile des postes semblables dans des coopératives de crédit et des banques qui opèrent dans les mêmes marchés géographiques que la Caisse Alterna.

Lors de son examen annuel de la structure de la rémunération des cadres supérieurs, le conseil tient compte des attentes du marché et des projections de changements pour des postes comparables, en utilisant, si possible, des sources indépendantes, compétentes et pertinentes.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

La Loi exige la divulgation de la rémunération versée aux cinq dirigeants et employés les mieux rémunérés de la caisse si la rémunération versée au cours de l'exercice a dépassé 150 000 \$. Ces personnes et la rémunération respective (salaire, prime, avantages) de ces dernières sont Robert Paterson, président et chef de la direction (400 000 \$, 375 000 \$, 165 000 \$), Bill Boni, vice-président principal et chef des services financiers, (279 000 \$, 123 000 \$, 67 000 \$), Mark Cauchi, vice-président principal et directeur des systèmes d'information (254 000 \$, 83 000 \$, 26 000 \$), José Gallant, vice-président principal et chef de l'administration (240 000 \$, 79 000 \$, 25 000 \$) et Alfred Birtch, ancien président de Nexus Community Savings (332 000 \$, 0 \$, 5 000 \$).

Toute décision à l'égard du salaire de base, des augmentations annuelles et des primes de rendement à court terme (bonis), pour des individus qui relèvent directement du président et chef de la direction, est examinée à l'avance par le comité de gouvernance du conseil. En outre, toute décision à l'égard du salaire de base, des augmentations annuelles et des primes de rendement à court terme (bonis), pour le président et chef de la direction, doit être approuvée à l'avance par le conseil.

# 30. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

#### ACTIF ET PASSIF COURANTS ET NON COURANTS

Le tableau suivant présente une analyse de chaque élément des rubriques Actif et Passif selon les montants qui devraient être recouvrés ou réglés en moins d'un an ou après un an, au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

(en milliers de dollars)	Au 3	1 décembre 20	)17			Au 31	décembre 201	.6	
	Moins de 1 an	Après 1 an		Total	M	oins de 1 an	Après 1 an	Total	
Actif									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 295,769	\$ -	\$	295,769	\$	191,830	\$ -	\$ 191,830	
Placements désignés à la juste valeur									
par le biais du résultat net	156	-	\$	156		5,634	-	5,634	
Placements disponibles à la									
vente/détenus jusqu'à leur échéance	-	373,043	\$	373,043		-	379,654	379,654	
Prêts personnels	254,166	14,209	\$	268,375		251,322	13,841	265,163	
Prêts hypothécaires résidentiels	807,101	1,577,699	\$ 2	2,384,800		461,707	1,181,340	1,643,047	
Prêts commerciaux	552,592	735,189	\$ 1	1,287,781		481,186	775,904	1,257,090	
Provision pour prêts douteux	(3,667	) -	\$	(3,667)		(4,268)	-	(4,268)	
Immobilisations corporelles	-	16,704	\$	16,704		-	18,431	18,431	
Immobilisations incorporelles	-	12,967	\$	12,967		-	13,843	13,843	
Instruments financiers dérivés	12,384	46	\$	12,430		-	10,618	10,618	
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	\$	-		-	174	174	
Impôts à recouvrer	-	-	\$	-		358	-	358	
Actif d'impôt différé	-	551	\$	551		-	837	837	
Autres éléments d'actif	46,502	-	\$	46,502		24,167	-	24,167	
Total de l'actif	\$ 1,965,003	\$2,730,408	\$ 4	1,695,411	\$	1,411,936	\$ 2,394,642	\$ 3,806,578	
Passif									
Dépôts à vue	\$ 1,891,017	\$ -	\$ 1	1,891,017	\$	1,401,662	\$ -	\$ 1,401,662	
Dépôts à terme	\$ 515,499			909,298		691,652	309,511	1,001,163	
Régimes entregistrés	\$ 453,631	-		879,074		528,987	330,430	859,417	
Passif de titrisation hypothécaire	\$ 99,115	298,672		397,787		-	288,438	288,438	
Emprunts	\$ 276,548	-		276,548		-	-	=	
Instruments financiers dérivés	\$ -	4,812		4,812		-	4,971	4,971	
Impôts à payer	\$ 1,270	-		1,270		-	-	_	
Autres éléments du passif	\$ 37,772	-		37,772		35,933	-	35,933	
Parts sociales		1,772		1,772		-	1,781	1,781	
Total du passif	\$ 3,274,852	\$1,124,498	\$ 4	1,399,350	\$	2,658,234	\$ 935,131	\$ 3,593,365	
Montant net	\$ (1,309,849	) \$1,605,910	\$	296,061	\$	(1,246,298)	\$ 1,459,511	\$ 213,213	

# CAISSE ALTERNA Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

#### 31. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN CONSOLIDÉ

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés en date du 31 décembre 2017 de la Caisse Alterna n'est survenu après la date du bilan consolidé.

# 32. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 2016 ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle des états financiers consolidés de 2017. En 2016, les profits nets de titrisation ont été inclus dans les intérêts créditeurs nets. En 2017, les profits nets de titrisation ont été reclassés comme autres revenus. Consulter la noter 18. L'état des résultats consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé et les notes afférentes aux états financiers consolidés pour 2016 ont été mis à jour en conséquence.